



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

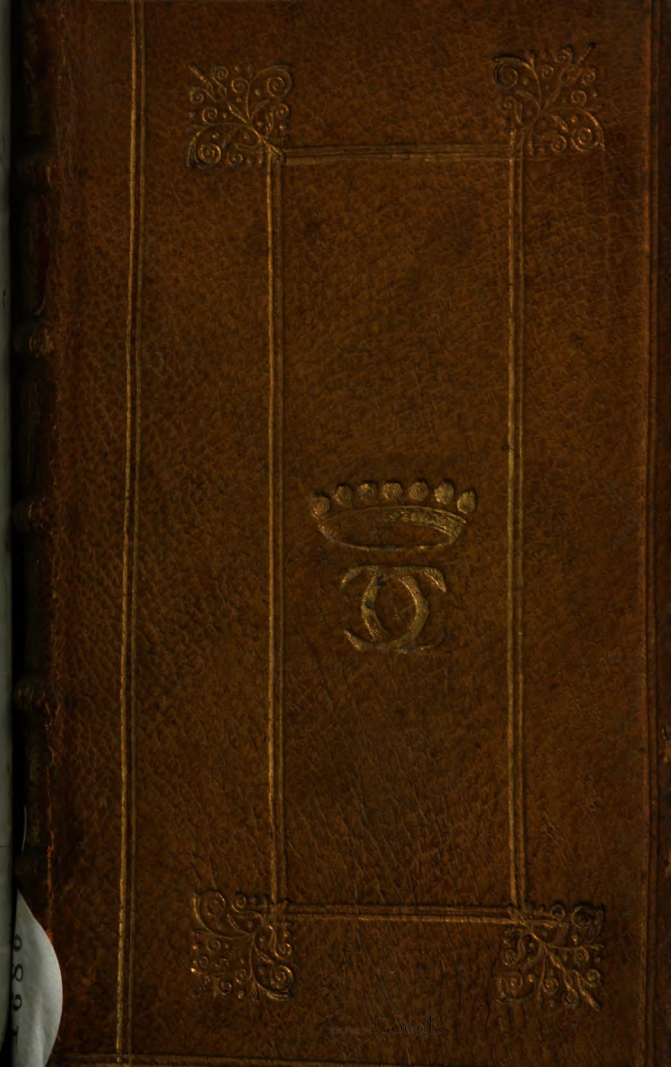
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



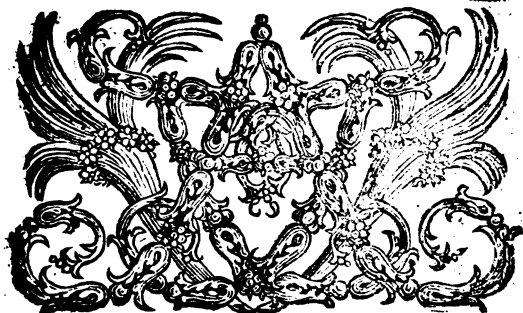
Ex libris  quam Illustrissimus
Archiepiscopus & Prorex Lugdunensis
Camillus de Neufville Collegio S. S.
Trinitatis Patrum Societatis J E S U
Testamenti tabulis attribuit anno 1693.

MERCURE GALANT

DEDIE' A MONSIEUR

LE DAUPHIN

AVRIL 1686.

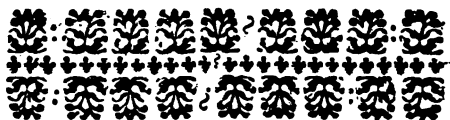


A LYON,

Chez THOMAS AMAULRY,
ruë Merciere, au Mercure Galant.

M. DC. LXXXVI.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.



LE LIBRAIRE AU LECTEUR.

L'ON trouvera à la fin
de ce Mercure d'Avril,
les Figures qui man-
quent à celui du mois
de Mars, que l'on a peu avoir
dans son tems.



*LIVRES NOUVEAUX
du Mois d'Avril 1686.*

LE quatrième Tome de l'Hi-
stoire des Troubles de Hon-
grie, contenant le Siege de Bu-

de, la prise de Neuhaufel; & tout ce qui s'est passé entre les Armées des Imperiaux, & des Troupes Ottomanes, jusqu'à l'année 1686. indouze 30. f.

Les trois premiers volumes se trouve aussi dans la mesme boutique pour 4. liv. 10. f.

Les Delices de l'Esprit par Monsieur Desmarest Nouvelle Edition, avec plusieurs Figures en Taille-douce, indouze 2. vol. 3. liv.

La Morale de Tacite par Monsieur Amelot de la Houssaie, indouze 40. f.

Bibliothèque des Auteurs Ecclesiastique, in octav. 4. liv.

Pseaume à trois Colonnes, avec des Notes de Monsieur Ferrand, indouze 2. liv. 10. f.

Idem Latin François sans Note 30. f.



TABLE DES MATIERES.

contenuës dans ce Volume.

P <i>Rélude.</i>	
<i>Madrigal de Mademoiselle</i>	
<i>de Scudery.</i>	3
<i>Suite du Prelude.</i>	4
<i>Sonnets.</i>	7
<i>Lettre d'un nouveau Catholique sur</i>	
<i>le Pouvoir que le Roy a exercé</i>	
<i>dans l'Extinction du Schis-</i>	
<i>me.</i>	12
<i>Nouveaux Conseillers d'Etat.</i>	45
<i>La Verité, Fable.</i>	47
<i>Ce qui s'est passé à la Cour des</i>	
<i>Aydes le jour de l'enregistrement</i>	
<i>des Lettres de Monsieur le Chan-</i>	
<i>celier, avec une partie du Dis-</i>	
<i>cours de Monsieur de Tcissé.</i>	57
<i>Lettre à Monsieur l'Evesque de</i>	

TABLE.

<i>LAVAU.</i>	82
<i>Mort de Madame l'Electrice Palatine Douairiere.</i>	87
<i>Mere de Madame la Marquise de Saint Remy.</i>	90
<i>Histoire,</i>	93
<i>Fruits extraordinaires d'une Mission faite à Privas.</i>	102
<i>Vers presentez au Roy par Monsieur le Comte de Medaillan.</i>	119
<i>Baptisme d'un Juif fait à Versailles.</i>	123
<i>Evesché de Poitiers donné à Monsieur l'Evesque de Treguier.</i>	124
<i>Idille Dramatique chanté aux Apartemens de Versailles.</i>	127
<i>Mariages;</i>	139
<i>Reception faite par Monsieur le Vicelegat d'Avignon à Monsieur le Comte de Castelmene,</i>	150
<i>Relation generale de tout ce qui s'est passé touchant la Statue que Mon-</i>	

T A B L E.

<i>Sieur le Duc de la Feüillade à fait élever à la gloire du Roy.</i>	158
<i>Services faits à Arras pour le repos de l'Ame de feu Monsieur le Chancelier.</i>	219
<i>Conversions.</i>	221
<i>Morts,</i>	223
<i>Galanteries faites à l'occasion du nouveau Carrousel.</i>	229
<i>Complimens de Condoleance faits à leurs Alteſſes Royales,</i>	233
<i>Predicateurs de Versailles & de Paris pendant le Careſme.</i>	ibid.
<i>Gueriſon de Monsieur le Marquis d'Antin.</i>	235
<i>Mariage de Monsieur de Polignac,</i>	236
<i>Benefices.</i>	237
<i>Tomes nouveaux de l'Aristote moderne, par Monsieur Gilot.</i>	241
<i>Quatrième Tome de l'Histoire de Hongrie.</i>	242

Fin de la Table.

• *Avis pour placer les Figures.*

L'Air qui commence par, *La Saison du Printemps est celle de l'Amour*, doit regarder la page 55

La Medaille doit regarder la page 187

• L'air qui commence par, *Le Printemps se passe*, doit regarder la page 241



MERCURE GALANT

AVRIL 1686.



E suis fort persuadé ;
Madame, que les bruits
confus & mal éclaircis,
qui ont pû courir dans
les Provinces, sur l'Indisposition
du Roy, vous ont causé des alar-
mes encore plus fortes que vous
ne me les peignez. Il y a long-
temps que je connois les senti-
mens de zele & d'attachement

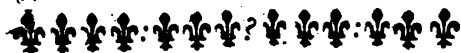
Avril 1686.

A

2. MERCURE

parfait que vous avez pour ce Grand Monarque , & il m'est aisé par là de m'imaginer la joye que vous ressentez de l'entier rétablissement d'une Santé si précieuse à toute la France. Cette Indisposition , qui a répandu l'inquietude dans tout le Royaume, a donné lieu à ces Vers de Mademoiselle de Scudery. Elle pense juste , tout ce qu'elle fait est de bon goût , & vous sçavez que dans un seul madrigal , elle a souvent mieux loué le Roy, que les plus longs Eloges ne l'auroient pû faire.





SUR L'INDISPOSITION
DE SA MAJESTE.

Trop penible Vertu , Patience
importune ,
Portez vostre secours à quelque Ame
commune ,
C'est assez pour L O V I S de vos
aimables Sœurs ,
Eloignez-vous de luy , mais avec les
douleurs ,
Cherchez les malheureux ; sa mer-
veilleuse Histoire
N'a pas besoin de vous , ny de nou-
velle Gloire.
Plus vous le rendez Grand par sa
Tranquillité,
Plus nous sentons les maux dont il
est tourmenté,

A 2

4 MERCURE

*Vous charmez ses douleurs, divine
Patience ,*

*Mais toutes ses douleurs sont celles
de la France ,*

*Nous ne vivons qu'en luy ; si ce Roy
genereux*

*Compte ses maux pour rien , quand
l'Etat est heureux ,*

*Ne sentons plus aussi les biens qu'il
nous envoie ,*

*Et tant qu'il souffrira renonçons à
la joye.*

On ne pouvoit trop y renoncer, ny trop craindre dans tout le cours de son mal ; non pas qu'il fust assez dangereux pour en faire apprehender aucune suite fâcheuse , mais parce qu'il n'y a point de legers sujets de crainte, quand on les a pour celuy dont la conservation est si necessaire au repos du monde. Les Envieux

de la Gloire y ont interest eux-mesmes , puis qu'ils partagent l'heureuse tranquillité dans laquelle il fait vivre ses Suiets. C'a esté pour empêcher qu'elle ne fust alterée , qu'il a travaillé sans discontinuer même un seul jour. Quoy qu'il n'y ait point de mal, quelque leger qu'il puisse estre, qui ne soit accompagné de quelque douleur , ce Prince venoit à bout de la surmonter , pour s'appliquer uniquement à ce que demandoit de luy un devoir qu'il n'estoit pas obligé de remplir dans un temps où il souffroit , & l'on peut dire que s'il a manqué à quelques-unes des choses dont il s'est fait une regle , ce n'a esté qu'à celles dont il auroit pû tirer quelque divertissement. Les Conseils differens se sont tenus aux jours & aux heures ordina-

res, & ce Monarque a même vu plusieurs fois de la fenestre de son Cabinet, les Mousquetaires, & les Soldats des Gardes passer en revue devant luy. Comme il ne fait rien qui ne soit utile, même dans les momens qu'il employe à se délasser l'esprit il a repassé dans sa memoire toutes les Actions des Grands Hommes, en se faisant montrer toutes les Medailles qui en ont esté faites. Les soins qu'il a pris pour la destruction de l'Herésie, ayant fait augmenter le travail qu'il s'est imposé luy-même, il a donné à l'affermissement de ce qu'il a si heureusement executé, le même temps qu'il donnoit à cette grande Entreprise avant les succès presque incroyables dont nous venons d'estre les témoins. Les avantages qu'en reçoit l'Eglise,

GALANT.

7

ont fourny à Monsieur l'Abbé le
Houx la matiere du Sonnet que
vous allez lire.



SUR LE TRIOMPHE
DE L'EGLISE.

Grand Dieu, qu'à vostre Eglise
ont livré de combats,
Les perfides Auteurs d'une affreuse
Heresie !

Contre elle tout l'Enfer avec rage
& furie

A vommy les poisons de ses fiers Apo-
stats.



Que de Divisions, que de noirs At-
tentats !

Que de maux répandus par les
traits de l'Envie !

A 4

*Que d'hommes ont perdu le Salut
& la Vie!*

*Et que de Rois enfin ont craint pour
leurs Etats!*



*Mais aujourd'huy, de Christ Epouse
digne & sainte,*

*Oubliez vos douleurs, bannissez
vostre crainte,*

*Vos troubles sont finis, vos combats,
vos assauts.*

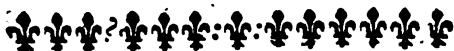


*Si sous les autres Rois vous futes
militante,*

*Un repos éternel succede à vos tra-
vaux,*

*Sous l'Auguste LOUIS vous estes
triomphante.*

**Cet autre Sonnet est de Mon-
sieur de la Porte.**



PARALLELE.

DE LOUIS LE GRAND
& du Grand Constantin.

L OUIS & Constantin , ont dom-
pté l'Herésie.

Ce Roy dans ses Etats vient d'extir-
per l'Erreur ,

Et passant de bien loin un si grand
Empereur ,

Voit l'Europe à son tour l'emporter
sur l'Asie,



Constantin vit sa Cour de Sectaires
saisie ,

Dont la Cour de LOUIS fut toujours
la terreur ,

Et ce Monstre abbatu qui luy fit
tant d'horreur ,

A s

10 **MERCURE**

*Fait de toute la France une Eglise
choisie.*



*Du Calvinisme éteint le fameux
souvenir,*

*Sera l'étonnement des Siecles à
venir ;*

*Comme l'Arianisme est celui de
l'Histoire.*



*Miracle de nos jours ! Prodige qui
surprend !*

*LOVIS de Constantin eust jadis fait
la gloire :*

*Constantin aujourd'huy seroit
LOVIS LE GRAND.*

Je vous ay parlé dans ma der-
niere Lettre d'un Ouvrage de
Monsieur l'Abbé Huvet, aussi
beau & aussi estimé, qu'il est
utile, & je vous envoie aujour-
d'huy une Lettre entiere de ce

mesme Abbé, aussi curieuse que pleine d'érudition. Elle fait voir le pouvoir des Rois à l'égard des choses qui appartiennent à la Religion, & donne lieu d'admirer de plus en plus le zele & la pitié de nostre Auguste Monarque. C'est sous le nom d'un nouveau Converty que cette Lettre est écrite.





LETTRE
D'UN NOUVEAU
CATHOLIQUE.

Sur le Pouvoir que le Roy a
exercé dans l'Extinction
du Schisme.

A MONSIEUR

Vous desirez, Monsieur, que
je satisfasse vostre curiosité sur
ce qui se passe en France à l'égard
de nos Freres Pretendus Reformez,
& il faut que je vous dise d'abord
comme le Docteur Gamaliel dans
les Actes des Apostres, que cét

Ouvrage de la Reformation , où j'avois auparavant le malheur d'estre engagé , s'est dissipé si facilement , qu'on a pû connoistre qu'il n'estoit pas de Dieu , mais des hommes , c'est à dire un Ouvrage de Cabale , de Party , & de Politique humaine. On a eu beau crier dedans & dehors le Royaume à la violence, comme ont fait les Ignorans passionnez , & les Ennemis de l'Etat. Le Roy s'est acquis par l'exécution de cette grande entreprise une Couronne immortelle de Gloire ; mais il faut considerer cét événement si fameux , dans tout son jour , & dans toute son étendue pour la gloire de Sa Majesté.

On peut envisager selon trois égards le pouvoir que le Roy y a exercé , ou dans son fond & luy même , ou par rapport aux Fidèles

& aux Ministres de l'Eglise, ou à l'égard des choses sacrées, & qui appartiennent à la Religion. Du costé de la puissance du Roy, il est certain qu'étant souveraine, il n'y en a point d'autre sur la Terre, non seulement au dessus, mais même à costé, c'est à dire qui luy soit supérieure, ou égale hors celle de Dieu, dont elle dépend, puisque c'est le propre du souverain Empire de n'avoir ny Supérieur ny Egal sur la Terre, autrement il ne seroit pas Souverain. Du costé de ses Sujets, soit Fidèles, soit Ministres de l'Eglise, il n'est pas moins certain, qu'ils sont tous soumis à cette souveraine Puissance, même les seconds en qualité de Ministres & de Pasteurs de l'Eglise. C'est la doctrine de Saint Paul, lors qu'il dit expressément, Que toute ame soit soumise aux Puissances Souve-

raines. D'où vient que Saint Chrysostome expliquant ce Passage dit ; Encore que ce soit un Apôtre, un Evangeliste, un Prophete, & S. Bernard écrivant à un Archevesque de son temps ; Si toute ame est soumise, la vostre Test aussi, car qui peut vous excepter de la generalité ? En effet personne ne peut estre exempt de cette Puissance ; car outre que ce seroit à celuy qui pretendroit de l'estre, de prouver son Privilege, ce qui luy seroit impossible, il faudroit, ou que cette indépendance fust absolue, & ce seroit ouvrir la porte au desordre & à la confusion, ou qu'elle ne fust pas absolue, & par consequent qu'elle relevât de quelqu'autre Puissance, qui estant égale, ou supérieure en ce point à celle du Roy, détruiroit, comme il a esté dit, sa Souveraineté. Quant aux choses

Sacrées, & qui appartiennent à la Religion, il est encore constant, qu'elles sont dans l'enceinte & du ressort de cette même Puissance. Saint Paul dit, que les Souverains sont Ministres de Dieu pour le bien, & pour vanger le mal indefiniment, ce qui enferme le bien, & le mal, qui regarde la Religion, dont par consequent ils peuvent connoistre. Il dit autre part, qu'il faut prier pour eux, afin que nous passions la vie paisiblement, & tranquillement en toute pieté & honnesteté. Il faut donc qu'ils puissent connoistre de la Religion, dans laquelle consiste la veritable Pieté, & exercer leur pouvoir dans cette matiere.

Aussi les Empereurs Theodose & Honorius dans l'Epistre à Marcellin luy disent. L'unique fin que nous nous proposons, & par les tra-

vaux de la Guerre , & par les desseins de la Paix , c'est de maintenir le veritable Culte de Dieu parmy nos Peuples , & qu'ils l'embrassent avec devotion. *Theodose dans l'Epître à l'Evesque Cyrille , met selon le même sens le devoir de Cesar à établir non seulement la paix , mais la pieté parmy ses Sujets , sans quoy les Etats ne peuvent estre veritablement heureux , puisque leur felicité consiste , selon S. Augustin , à aimer Dieu , & qu'ils en sortent aimez , le reconnoissant pour leur veritable Roy. Plusieurs Papes ont appelé les Rois , Apostoliques , & ont dit qu'ils avoient sur ce sujet un Esprit Sacerdotal. La fausse Epître attribuée au Pape Eleuthere appelle un Roy , Vicaire de Dieu dans la Religion , On trouve dans le Concile de Calcedoine plusieurs accla-*

mations faites à l'Empereur en ces termes, à l'Empereur Pontife, au vray Prêtre. C'est pour cela que les noms d'Autheurs & Défenseurs de la Foy leur ont esté aussi donnez, comme celui de Pasteurs des Pasteurs, & un Pape Leon dans un Chapitre inseré au Décret de Gratian appelle les Empereurs François de la seconde race, Pontifes. S. Remy parlant de Clovis l'appelle Evêque des Evêques, à l'occasion d'un Prêtre qu'il avoit fait par son ordre; & Gregoire de Tours parlant aussi à un Roy de la Race de Clovis-luy dit; Si nous manquons, vous vous pouvez corriger; mais si vous manquez, vous ne pouvez estre corrigé que par celui, qui est la Justice mesme; & il est à remarquer que les Evêques de France avoient de coûtume pour lors de rendre la Communion à ceux

qu'il en avoient retranché, quand ils estoient assez heureux que d'estre admis à la Table, & à la presence des Rois. Les Conciles ne se tenoient dans le Royaume que par leur ordre, & mesme les Decrets portoient bien souvent cét ordre en particulier, & estoient ensuite generalement confirmés par leur Auctorité Royale. Ainsi il n'appartient qu'aux Souverains, sur tout de cette Souveraineté singuliere à nos Rois, d'exerciter dans toute son étendue, ce qui regarde la Religion, parce qu'eux seuls possèdent le pouvoir necessaire à cette execution. D'où vient encore, que Justinien dans la Division du Droit, en Public & en Privé ou particulier, fait deux especes du Public, dont l'une est le Public Divin, par lequel il commence son Code, au lieu que le Theodosien finissoit par là. Vlpian

definit de même la Jurisprudence, non celle qui decide les differens entre les particuliers, mais celle qu'on appelle Legislatrice, la connoissance des choses Divines & Humaines, & le mesme Justinien dit, que l'autorité des Loix met le bon ordre & la bonne disposition dans les choses Divines & Humaines, & en bannit toute sorte de malice, & d'iniquité.

Il faut avouer néanmoins que les fonctions du Ministère Sacré ne venant point de la puissance Souveraine, mais de Jesus-Christ, qui en a donné le pouvoir à son Eglise, elles ne peuvent s'exercer par la voye du souverain Empire, quoy que le pouvoir que l'Eglise donne par l'ordination à ses Ministres, ne soit pas incompatible avec celui de la Souveraineté en un même sujet, comme on voit dans la Personne

du Pape , qui à l'égard des Peuples de ses Etats , peut exercer en même temps l'un & l'autre ; ce qu'il faut pourtant bien distinguer à l'égard des autres Etats & Royaumes , qui ne dépendent point de luy. Il faut aussi convenir que le Souverain ne peut changer ce que Dieu , Roy des Roys , & Maistre Souverain des Souverains a estably luy même pour estre immuable , comme la nouvelle Alliance , ensuite de l'ancienne , contractée avec les hommes , au prix de son Sang par Iesus-Christ son Fils , Mediateur de ce Pere Celeste auprès des hommes , laquelle alliance s'exécute par la voye de la Predication , qui se fait de cette heureuse nouvelle ; qu'on appelle Evangile , de la remission des pechez , d'une vie éternelle, & du Royaume des Cieux , soit par le Ministère de la parole , soit par

d'autres signes visibles qu'on appelle Sacremens , & par une vie conforme à la Morale du Décalogue dans la pureté & la perfection , où Jesus-Christ l'a portée ; mais aussi les Pasteurs de l'Eglise dans les fonctions qu'ils exercent à cet égard, n'ont au fond que le pur ministère de cette parole ou heureuse nouvelle, de quelque manière, ou par quelques signes sensibles qu'ils la dispensent au Troupeau, c'est à dire la voye de Déclaration, Dispensation, & Manifestation de la part de Dieu, qui seul commande aux cœurs & aux esprits, & à qui toute la vertu & l'efficace de cette parole doit estre attribuée par Jesus-Christ son Fils, & ils n'ont par consequent que cette mesme voye pour juger les Rebelles à la parole, & pour leur annoncer qu'ils n'ont point de part à la société

des Saints, s'ils ne se corrigent. Ils exercent cette Censure Divine selon le langage de Tertullien, par l'imposition des peines Medicinales à ceux qui s'y veulent soumettre, & par une espece de relegation, qui les prive du saint commerce de leurs Freres, & de la participation aux Assemblées, comme on pratiquoit anciennement, & aux Sacrifices, aussi bien que de celle des Enfans, & des autres Seaux & gages de l'Alliance qui sont les Sacremens, & cette Censure est un jugement dans un sens, & lors qu'estant faite par l'Esprit de Dieu & de Jesus-Christ, elle se ratifie dans le Ciel, jugement d'autant plus redoutable qu'il est un prejuge selon le mesme Pere, pour celui de l'Eternité, si ces Rebelles persistent jusqu'à la fin dans le mépris & le violement de cette sainte Alliance.

C'est ce qui fait dire à un grand Pape, que le Privilege accordé au premier des Apostres, d'estre Pierre fondamentale de l'Eglise après la celebre confession qu'il fit de Iesus-Christ comme Fils du Dieu vivant, est répandu par toute l'Eglise en quelque lieu qu'on y prononce des jugemens selon l'équité de saint Pierre, c'est-à-dire selon la justesse de son esprit, & la droiture de son cœur, charmez de la découverte de la Charité d'un Dieu, qui luy inspirerent cette Confession; qu'ainsi, bien que Iesus-Christ parlât singulierement à S. Pierre pour estre la forme & le modèle des autres Ministres (en quoy les Papes sont singulierement ses Successeurs) le droit de Pierre Fondamentale passa à tous les autres, qui sont à cet égard ses Successeurs, lors qu'ils agissent par son Esprit, & que la mesme Charité les anime.

Mais

Mais enfin la force & l'efficace de tout ce Ministère extérieur, qui viennent uniquement de Dieu, aboutissent à l'intérieur & au fond du cœur, & les Ministres de l'Eglise ne peuvent en cette qualité se faire obéir dans ces fonctions extérieures, y maintenir l'ordre établi. & en bannir le trouble & la confusion, par aucune sorte de contrainte, qu'autant que le Souverain leur a communiqué de son pouvoir, d'abord ou dans la suite, lors que la Société des Fidèles s'est introduite & affermie dans les Etats, car selon un ancien Evêque d'Afrique, la République n'est pas dans l'Eglise, mais l'Eglise dans la République, ce qui fait dire à l'Historien Socrate, que depuis que l'Eglise fut reçue dans l'Empire par une autorité publique, dont on pourroit marquer l'Epoque par l'Edit de Constantin & de

Avril 1686.

B

Licinius, tout ce qui regarde la Religion a fort dépendu des Empereurs. C'est ce qu'on peut aussi dire à proportion de tous les Royaumes, où l'Eglise est entrée, & où elle s'est trouvée établie, après qu'ils se sont formez de la décadence de l'Empire.

Vous voyez donc, Monsieur, après tout ce que je viens d'établir si solidement, de quelle étendue est ce Pouvoir Souverain. Il enferme non seulement ce que les Ecclesiastiques appellent Jurisdiction, qui émane de luy, comme de sa source, & dont le Prince, en le communiquant, n'a pû se dépouiller, non plus que de sa Souveraineté, en sorte que nonobstant cette délégation speciale, il peut l'exercer toutes les fois qu'il voudra par soy-même, & dans toute sa plénitude. Il embrasse toutes les personnes, mes-

me les Ministères de l'Eglise, les lieux, les temps, les circonstances, & généralement tout ce qui regarde la Discipline & l'Oeconomie extérieure de cette mesme Eglise. Il dis plus; outre qu'il l'autorise pour l'exercice de ses Fonctions extérieures, & luy donne le pouvoir de se faire obéir au dehors pour entretenir le bon ordre, & bannir la confusion, il maintient mesme la Foy, & la Profession extérieure qui s'en fait, & lors que la Société veut s'assembler par ses Députés, pour terminer des Contestations par rapport à cette mesme Foy, & à la Discipline, elle ne le peut que par son autorité. Les Decrets ou Canons qu'elle fais dans ces Assemblées, ou Conciles, doivent estre autorisez par cette puissance, & ne passent que par elle en force & vigueur de Loix. C'est dans ce sens que Constantin prenoit le nom.

à Evêque extérieur, & qu'il écrivoit aux Evêques assemblez à Tyr, qu'il luy appartenoit de juger, si on avoit bien ou mal jugé selon la Règle divine; qu'Ozias dans Saint Athanase donnoit à l'Empereur tout l'empire sur la Terre, à l'exclusion des Evêques, auxquels les seules Fonctions sacrées, & de brûler l'Encens, faisant allusion à l'histoire d'Ozias, sont réservées, & c'est ce que les anciens Peres apres appelloient, tant à l'égard de la Foy, que de la Discipline, rapporter au jugement sacré, à qui les Grecs donnoient le nom d'Epichrese.

Les Juifs & les Samaritains porterent leur differend sur le Temple de Ierusalem & celui de Garizan; à Ptolomée, Roy d'Egypte, qui en jugea par la Loy de Moÿse. Les mesmes Juifs n'eurent point de droit

de rétablir ce Temple , que par Cyrus & les autres Rois de Perse , & l'on ne fait pas assez de reflexion sur ce que les Hebreux leurs Predecesseurs , ne crurent pas devoir sortir de l'Egypte , pour aller sacrifier à Dieu dans le Desert , sans la permission de Pharaon , & qu'il fallut une Mission extraordinaire pour les tirer de ce Royaume en la personne de Moïse , prouvée & autorisée par des Miracles & des Prodiges. Ezechias rompit les Idoles , & même le Serpent d'Airain élevé par Moïse. Luy & Iosias détruisirent les Lieux hauts , qui faisoient diversion pour le Culte qu'on devoit rendre à Dieu au Temple de Jerusalem. Le Roy des Ninivites ordonna un Jeûne public. Darius donna pouvoir à Daniel de rompre l'Idole , & condamna aux Lyons ses Ennemis , & Nabuchodonosor défendis

dans ses Etats de blasphemer le
vray Dieu. Saint Pierre & S. Jean,
dans les Actes des Apostres, ne reca-
sent point le Savèdrin ; lors qu'ils
disent, Nous sommes jugés pour
avoir donné la sante à un Malade,
& quand ce Tribunal leur défend
de Prescher Jesus - Christ pour
Messie ; ils alleguent l'ordre de
Dieu, en luy disant, Jugez vous-
mesmes ; si nous devons plutôt
obeir à Dieu qu'aux hommes. S.
Paul gagna Sergius son Juge, qui
estoit assis sur le Tribunal, pour juger
entre luy & Elymas le Magicien.
Le mesme Apostre accusé par Ter-
tullus d'estre de la Secte des Na-
zaréens ; subit le jugement de
Felix. Il reclama ensuite celui
de Festus, Successeur de Felix, di-
sant qu'il devoit estre jugé à ce
Tribunal ; & lors qu'il apprehenda
que le mesme Festus ne luy rendist

pas justice, il appella à César, qui eust eu effectivement le bonheur d'employer sa Puissance souveraine en faveur de la Religion Chrestienne, s'il eust absous S. Paul, & condamné les Juifs. Justin, Athenagore, Tertullien, adresserent des Apologies aux Empereurs pour la Religion Chrétienne, Les Peres d'Antioche s'adresserent à Aurelien, pour faire donner le Siege Episcopal à celui qui avoit esté ordonné à la place de Paul de Samosate qu'ils avoient déposé. L'Evesque Arche-laüs défendit contre Manes, Chef des Manichéens, la cause de la Foy devant Marcellin, Juge Imperial, qui prit pour Assessors un Medecin, un Retheur, & un Grammairien Payens. S. Athanase défendit aussi cette mesme Foy à Laodicée contre Arius devant Probus, qui jugeoit, vice sacra, & qui prononça en fa-

veur d'Athanasie, Ce mesme Saint, & les Evesques Catholiques s'adresserent souvent pour ces effect à Constance & à Iovinien, Empereurs, quoy que contraires. Theodoric, Arien, jugea entre les Evesques de Rome dans un Schisme de cette Eglise. Eugene, Evesque d'Afrique, offrit aux Ariens de prendre pour Juge Hunneric, Roy des Vandales, & les Ariens refuserent ce party. Je pourrois citer une infinité d'autres exemples; car enfin combien de Loix de l'Empereur Justinien, sans parler des autres, sur les personnes, les biens, & generalement tout ce qui regarde la Religion. Il regle les Ceremonies du Baptisme; il ordonne qu'on prononcera le Canon de la Messe à haute voix; qu'on n'ordonnera point d'Evêques qu'à l'âge de trente ans; que l'Evesque ne pourra estre absent de son Diocese plus d'un

an , & sans sa permission ; qu'on ne celebrera point les Mysteres Sacrez dans des Maisons particulieres ; en un mot , il commence , ainsi qu'il a esté dit , son Code par la Foy Catholique , & la premiere Loy est celle des Empereurs Valentinien , Gratien , & Theodose , qui ordonnent que tous les Peuples soumis à leur Empire , suivront la Communion du Pontife Damase , & de Pierre Evêque d'Alexandrie , Personnage d'une sainteté Apostolique. Combien aussi de Loix , & d'Ordonnances de nos Rois dans toutes les Races ! Combien de Capitulaires de Charlemagne , & de ses Successeurs !

Ainsi pour faire l'application de tout ce que j'ay établi au suiet du Pouvoir Souverain , à l'hypothèse dont il s'agit , il est constant que les Pretendus Reformez n'avoient pu

sans cette autorité s'ériger dans le Royaume en Corps & en Société de Religion , & qu'ils n'y avoient pû de mesme subsister jusqu'à present. Cette Société c'est mesme formée d'abord par une entreprise sur l'autorité Royale , & par une violente rupture de l'unité de la Société Catholique , à laquelle le droit du Ministère de la Parole appartenoit originairement , par une succession non interrompue de ses Ministres depuis ses Fondateurs Apostoliques , & dans laquelle l'Exercice de ce droit avoit esté conservé & maintenu par le Chef de l'Etat , premier Membre de cette Société , & en qui reside tout le Souverain Empire. La liberté , qui dans son origine avoit esté arrachée par la Société Schismatique , a esté tolérée dans son progrès à la faveur des Edits , par une sage condescendan-

ce, & par une Chrétienne Politique, selon la nécessité des temps ; mais aujourd'hui cette même Prudence Chrétienne secondée par son Clergé, & sur tout par deux Grands Hommes, (j'entens l'Illustre Archevesque du Siege de l'Empire , & le digne Directeur de Conscience du Roy) a inspiré heureusement Sa Majesté de retirer par la suppression des Edits sa main , qui soutenait comme à regret ce Corps étranger dans l'usage de ses Fonctions , & par ce moyen il s'est détruit , & s'est dissous. Que devoit-on faire des parties éparses de ce Corps dissipé, qui sont tout autant de Fidèles, qui ne doivent ny ne peuvent demeurer sans Profession extérieure & publique de la Religion Chrétienne , qu'ils ont dans le cœur ? La Charité paternelle du Souverain ne l'obligeoit-elle pas à employer sa

Puissance Royale , afin qu'ils vinssent se rejoindre au Corps legitime & naturel de l'Eglise Catholique; & cette même Charité de la part de ses Sujets divisez , pour ne pas dire l'équité & le bon sens , ne les pressoit-elle vivement eux-mêmes de se réunir à leurs Parens , à leurs Amis , & à leurs Concitoyens , selon l'ordre civil , en un mot , à leurs Freres en Iesus-Christ , qui sont Enfants aussi-bien qu'eux du mesme Dieu qu'ils adorent par le mesme Iesus-Christ , qui esperent aux mêmes promesses , & au mesme heritage celeste , qui observent la même Loy , & vivent de la mesme Foy , & de la mesme Morale ? Refuser cette réunion , n'estoit ce pas résister à l'ordre de Dieu , qui leur faisoit ce commandement par leur Souverain , & mesme à l'Esprit de Dieu , c'est-à-dire , à son Amour & à sa

Charité qui les en sollicitoit ? & n'estoit-ce pas meriter par cette résistance l'indignation & la colere de la Puissance Royale , ordonnée de Dieu pour procurer ce bien , qu'ils refusoient , & pour vanger le mal qu'ils faisoient en le refusant ? Grâces à Dieu , le nombre des Opiniâtres & des Refractaires est à cette heure si petit , qu'on peut aisément le compter , & il faut avoüer que c'est une des felicités du Regne glorieux de ce Grand Monarque , que le doigt de Dieu ait tellement éclaté sur son autorité , qu'il ait laissé si peu à faire à l'Instruction & à la Persuasion.

Rien n'est si foible & si faux que le retranchement , dont ces Desobéissans se couvrent , lors qu'ils disent , qu'on n'est point maître de leurs consciences , qu'on ne leur peut ordonner de croire , mais seulement

les y exhorter ; qu'on ne force point les esprits , & qu'on ne commande point la Religion ; qu'ainsi il faut obeir plutôt à Dieu , qu'aux hommes , parce qu'ils sont asseurez d'estre dans la veritable Religion ; car il ne s'agit point de changer de Religion , c'est la mesme dans son fond & dans sa substance. Il ne s'agit point de la Regle de la Foy , puis qu'on ne la leur conteste pas, & qu'ils ne peuvent aussi la contester à l'Eglise Catholique , qui la possède de toute ancienneté & qui leur ouvre son sein pour les recevoir à la Profession exterieure de cette Foy avec les autres Enfans dans l'unité de l'Esprit & le lien de la Paix. Tous les autres sentimens , qui servoient de pretexte specieux , plutôt que de cause solide au Schisme , soit qu'ils ayant du rapport à la Regle fondamentale, soit qu'ils n'en aient point,

seront aiseZ après cela à éclaircir. On leur fera voir facilement, qu'on ne comprend pas sur toutes ces Questions l'Eglise Catholique, & qu'on luy a imposé à l'occasion de quelques Docteurs particuliers de sa Communion, puis qu'elle n'a changé ny de sentimens, ny de langage, qui se conservent dans les Livres publics, dont elle se sert pour rectifier ces Docteurs particuliers, & les ramener à la pureté de ses sentimens, au lieu que par un étrange renversement d'esprit les Docteurs de l'Erreur, qui ont produit le Schisme sous la belle apparence de Reforme, mais en effet par la haine qu'ils avoient conçue contre les autres, se sont malheureusement jettez dans une extrémité d'autant plus dangereuse, qu'ils ont commencé par la suppression de tous ces Monumens publics, où l'Eglise a toujours conservé ses

veritables idées & ses veritables expressions, pour établir les leurs particulieres, & par cette conduite ils ont ouvert la porte à toutes sortes de Nouveautez, bien loin de retrancher celles qu'ils s'imaginent avoir esté introduites, & de la fermer pour l'avenir. On leur fera voir en un mot, que ce ne sont la pluspart que des Questions de nom, fondées sur des équivoques de leur part, ou de Discipline, qui ne meritoient pas une si funeste separation, puis que le fondement en Iesus-Christ est toujours demeuré ferme parmi les Catholiques. Aussi dans la pluspart des Dioceses, & surtout, en celui de Paris, on n'a fait signer qu'un Formulaire general de Foy Catholique universelle, & Apostolique, sans entrer dans aucun détail qu'après s'estre réüny, on s'en est entré en quelque éclaircissement avec quelques-uns de nos Freres

res, ce n'a esté que pour satisfaire à ces faux Scrupules, & pour leur montrer qu'on ne leur demandoit que cette Profession generale & Orthodoxe. Quant au Passage des Actes des Apostres, Qu'il faut obeir à Dieu plutôt qu'aux hommes, rien n'est si mal appliqué à la matiere presente par la lecture du Texte. Les Juifs defendoient aux Apostres de prescher Jesus-Christ pour Messie & pour Libérateur, qui au contraire leur avoit ordonné de la part de son Pere de le prescher par tout en cette qualité, & avoit confirmé cette Mission par le Miracle de sa Resurrection, & par tous ceux qui la suivirent, & qui furent la consommation de tous les autres qu'il avoit faits à leurs yeux, & en presence des Juifs pendant sa Vie. Est-il question de renoncer icy à la Predication de ce

Messie & Libérateur ? Ou plutôt n'est-il pas question de la ratifier par une réunion avec ceux qui le reconnoissent , & dont on s'estoit injustement séparé ? C'est donc obeir véritablement à Dieu & à Jesus-Christ son Fils ; c'est le reconnoître pour le Messie & pour le Libérateur , que d'accomplir cette réunion qui fait la plénitude de la Charité que le Pere & le Fils nous ordonnent d'avoir pour nos Freres , qui composent un Corps dont Jesus-Christ est le Chef. Je suis , Monsieur , vostre , &c.

Monsieur Bignon , & Monsieur de la Reynie , Conseillers d'Etat de Semestre, ont esté faits Conseillers d'Etat ordinaires. Il y a long-temps que le merite de Monsieur Bignon est connu , & la Charge d'Avocat General qu'il a exercée fort long-temps dans

le plus auguste Senat du Royaume, parle assez à son avantage, puis qu'on ne peut soutenir le fardeau d'une Charge qui demande tant de travail, & tant de lumières, sans sçavoir à fonds les Loix, & le Monde. Ainsi je n'ay point à faire d'Eloges d'un homme, dont on en a fait pendant un si grand nombre d'années dans les plus belles Assemblées du Parlement.

Quant à Monsieur de la Reynie, il suffit de le nommer pour le faire connoître. Paris luy doit mille choses qui n'ont jamais pû estre faites avant luy, par aucun des Magistrats qui ont eu le soin de la Police. Il est judicieux, d'un grand ordre, ferme, incorruptible, civil, doux aux personnes de merite, propre à vaincre des seditieux, & à faire

rentrer dans leur devoir ceux qui se prépareroient à le devenir. Il a esté employé dans les Affaires de la plus haute importance , & dans lesquelles on a eu besoin d'un Ju- & penetrant. Il ne condamne ge discret , habile , zélé , jamais avec precipitation. Il écoute les Parties , & leur fait voir que leurs pretentions sont mal fondées. C'est ce qui console les malheureux. Cette peinture est moins fait pour le louer , que parce qu'il est nécessaire , & souvent utile de connoistre à fonds les Magistrats d'un aussi grand poids , & que j'ay cru que ce sincere portrait valoit bien une nouvelle.

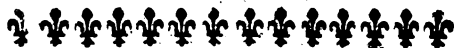
Messieurs de Bezons & de Harlay ont esté faits dans le même temps Conseillers d'Etat de Semestre. Le Pere de Monsieur de Bezons, fort intelligent dans les Affaires, estoit Conseiller d'Etat ordinaire, & de l'Academie Françoise. Il est mort depuis deux ans, après s'estre distingué dans tous les Emplois que pouvoit posseder un homme de son caractere. Monsieur de Bezons son Fils, qui vient d'estre receu Conseiller d'Etat, marche sur ses traces. Il avoit esté nommé quelque temps auparavant Intendant en Guyenne. Son esprit est generalement reconnu & estimé, & son merite l'a mis dans un poste, que

son âge sembloit luy devoir encore faire attendre.

Monsieur du Harlay, Gendre de Monsieur le Chancelier, est digne par luy mesme du rang où le Roy le vient d'élever. C'est un homme éloquent, qui s'est fait admirer toutes les fois qu'il a parlé en public, qui sçait parfaitement les Affaires du Barreau, & celles de l'Etat, qui a déjà esté honoré du caractère d'Ambassadeur & de Plenipotentiaire, & qui s'est fait aimer par tout où il a esté employé. Je vous en dirois davantage, si je ne craignois de choquer sa modestie.

La Fable qui suit a esté trouvée fort ingenieuse. Elle est d'un Gentilhomme de Marseille, dont Je vous ay déjà envoyé plusieurs Ouvrages galans, que vous avez leus avec plaisir. La Morale ren-

fermée dans celuy - cy pourra
estre utile à ceux qui voudront
bien ne se point flater.



LA VERITE.

FABLE.

DU temps heureux de Saturne
de Rhée.

La Verité digne d'estre adorée,

Faisoit icy bas son séjour.

*Les hommes s'empressoient à luy fai-
re la Cour;*

Mais dès que la Discorde affreuse?
Eut infecté tous les cœurs de son
fiel,

Elle fut obligée à chercher dans le
Ciel

Avec la Paix devenue odieuse

Une retraite plus heureuse.

48 MERCURE

*Les grands honneurs qu'elle reçoit
des Dieux ,*

*Leur accueil obligeant , leur entre-
tien aimable ,*

Le Nectar délicieux

Qu'elle beuvoit à leur table ;

Tout cela fut incapable

*D'adoucir le chagrin de son ban-
nissement.*

*Cent fois le jour , de moment en
moment*

La terre qu'elle avoit laissée ,

Estoit présente à sa pensée.

*Elle se souvenoit d'avoir vu les
Mortels*

*Prosternez à ses pieds luy rendre des
hommages ,*

Couronner de fleurs ses Images,

*Et prêts à luy dresser de superbes
Autels.*

Pour se défaire d'une idée

Sa puissance & pleine d'appas,

*En vain son cœur donna mille com-
bats ,*

Elle

Elle en estoit trop possédée ,
Il fallut se résoudre à descendre
icy bas

Depuis ce jour fatal qu'elle se vit
reduite

A suivre la Paix dans sa fuite,
Plusieurs Siecles s'étoient passéz.
Par le luxe orgueilleux, la Nature
changée

Né laissoit plus former que des vœux
insenséz.

Jugez combien elle fut affligée,
Vn Palais riche & spacieux ,
Qui jusqu'au Ciel porte son dome
S'offre à ses regards curieux.

Là jadis un couvert de chaume
Garantissoit des injures du temps
Des Bergers simples & contents.

La bure n'est plus en usage ,

Le Porte-faix n'oseroit s'en vêtir,
Chacun aspire à la pourpre de Tyr,
Que chez luy le Marchand a mise
en étalage.

Avril 1686.

C

50 MERCURE

*Le champ qui produisoit une moisson
de Blé,*

*Est ceint d'un vaste Amphi-
teatre.*

A l'aspect du Peuple assemblé

Deux Athletes y vont combattre.

*• Elle voit dans des Chars Pompeuse-
ment traînez*

*Par des Chevaux en harnois ma-
gnifiques ,*

Triompher de jeunes Phrinez,

*Pour avoir asservy mille cœurs im-
pudiques.*

*Lasse enfin de courir , de voir , de
s'affliger ,*

*Dans un Palais, où l'or sur le Por-
phyre brille ,*

Elle demande à loger.

Je suis cette mesme Fille

Que vos Ayeux remplis de pieté

Reveroient avec leur Famille;

Comme une Divinité ,

Je m'appelle Verité.

A ce nom le Portier par ordre de son
Maître,

Qui parut à la fenestre,

Luy ferma la porte, au nez,

En luy disant, partez, vous nous
importunez.

Sans murmurer la pauvrete

Obeit, & s'en va de Palais en Palais
Mandier une retraite.

Pareils complimens luy sont faits,

A chaque porte on la traite

De coureuse & d'indiscrete ;

Elle devient le jouet des Laquais.

Il suffit qu'elle se nomme

Pour essuyer des refus ;

Elle cherche l'homme en l'homme,

Mais ses soins sont superflus,

L'homme d'autrefois n'est plus.

Cependant la nuit s'avance,

Elle ne sçait encore où se refugier ;

A quelques pas de là dans un autre

Quartier,

Elle découvre au pied d'une émi-
nence

52 M E R C U R E

Une maison de chetive apparence;
Je ne dois craindre icy, dit-elle, au-
cun Portier,
Ny des Laquais la detestable en-
geance,
Entrons avec assurance.
Le Veuve d'un Savetier,
Qui malgré soixante ans se piquoit
de jeunesse,
De ce lieu se dit la Maistresse.
Sur le nom & la qualité
De cette divine Beauté,
Qui veut estre son Hostesse,
De joye & d'amour transporté
A cet honneur son cœur est si sen-
sible,
Qu'elle en perd à l'instant le sou-
venir terrible
De son extrême pauvreté
Elle court dans son voisinage
Publier sa felicité.
Pour acheter des œufs, des herbes,
du fromage,

GALANT.

13

De la vinette & du pain,
Avec plaisir elle engage
Son pauvre petit Saint Crespin.
Tout remuë en son voisinage,
Ses enfans empressez travaillent au
repas.

A cet accueil pourtant honneste &
favorable

La Dame ne répondit pas,

Elle appercent en se mettant à
table

Que nostre officieuse avoit les che-
veux blancs.

Il faut, luy dit elle, ma Mie,

Que vous ayez grand nombre
d'ans,

Sur vos pieds mal affermit

Vous marchez à pas chancelans.

O Dieux ! vous n'avez point de
dents.

Je vous laisse à penser quelle fut la
colere

Que ce discours franc, mais
mocqueur,

*Deut allumer dans le cœur
De cette nouvelle Mégere.
Perdant respect & raison
Elle prend par le bras la Dame trop
sincere ,
Luy dit pire que son nom ,
Et la met hors de la maison.*



*De cette ingenieuse Fable
Voicy la moralité ;
Quoy que belle , la Verité.
N'est pas toujours agreable.*

Tous les Airs nouveaux que
je vous envoie depuis quelque
temps , sont choisis par un fort
habile Maistre. Ainsi je ne doute
point que vous ne soyez aussi
satisfaite de celuy-cy , que vous
l'avez esté de la pluspart de ceux
qui me sont venus par la même
voye.

AIR NOUVEAU.

L A Saison des Zephirs est celle
de l'Amour,

Le Printemps de retour
Ramene les plaisirs , les jeux , les
chançonnettes ,

Et l'on entend déjà dans ce char-
mant séjour

Les Bergers d'alentour
Chanter sur leurs tendres Muset-
tes,

La Saison des Zephirs est celle de
l'Amour.

Je vous ay promis de vous
faire part de ce qui s'est passé à la
Cour des Aydes , lors qu'on y
presenta les Lettres de Mon-
sieur le Chancelier , pour y estre
enregistrées. Je ne manquay pas
de m'y trouver le jour d'une

C 4.

Action si celebre. Ce fut le 20, du mois passé Comme pour ces fortes d'Actions qui sont d'un fort grand éclat, on choisit toujours quelque personne distinguée dans le Barreau, pour faire l'Eloge de ceux que le Roy élève à cette premiere Dignité de la Robe M^r de Tessé, fameux Avocat du Parlement, fut chargé de requérir l'enregistrement des Lettres de Monsieur de Boucherat. Il est Fils du Doyen des Conseillers du Présidial de la Flèche, & proche Parent du docte Monsieur Ménage. Il y a long-temps que l'on n'a fait un Discours public qui ait esté plus generalement applaudy, que celuy qu'il prononça. Chacun fut charmé de son éloquence, & tant de personnes s'attacherent aussi bien que moy à retenir les

endroits qui frâperent le plus vivement, qu'il y en a quelques-uns que je croy pouvoir vous rapporter presque dans les mesmes termes qu'il a employez. Tel est l'Eloge du Roy, qui luy attira mille loüanges de tous ceux qui l'entendirent.

Monsieur de Tessé dit d'abord, que comme il n'y avoit rien dans le Monde qui representast mieux la grandeur de Dieu, que la souveraine Majesté des Rois, il n'y avoit rien aussi qui approchast davantage de cette souveraine Majesté, que la haute elevation d'un Chancelier de France; qu'on le voyoit assis au pied-du Trône, annonçant aux Peuples les volontez suprêmes d'un grand Roy, dépositaire de ses plus secretes pensées, dispensateur de ses Graces,

tenant en ses mains la destinée de ses Sujets , & décidant souverainement de leur fortune. Il demanda par un beau trait d'Eloquence , qui estoit celui qui sous un Prince comme le nostre, pouvoit soutenir dignement un si haut degré de gloire , & ayant fait voir que cet avantage n'appartenoit qu'à cet homme juste dont parle le Philosophe , à cet homme tout divin , à qui il ne manquoit aucune de toutes les Vertus Morales & Politiques , qui estoit toujours élevé au dessus des passions de l'homme , toujours égal dans les differens caprices de la Fortune , & qui n'avoit pour objet que l'intérêt seul de la Patrie , il sembla craindre que ce ne fust-là cette belle & noble Idée , que la Sagesse Payenne avoit conçuë tant de

fois , sans l'avoir produite au jour par aucun exemple , & le beau fruit d'une profonde speculation dont cette vaine Sagesse n'avoit jamais goûté la douceur qu'en vœux inutiles & en desirs sans effets. Il ne marqua cette crainte , que pour dire ensuite avec plus de force , que si les Sages de l'Antiquité n'avoient pas esté capables d'une si pure Vertu , c'est que le Ciel avoit réservé ce bonheur à la France , pour honorer le Regne de LOUIS LE GRAND , ce Prince tout merveilleux que Dieu avoit formé pour estre le modèle des plus grâds hommes ; que nous venions d'en perdre un qu'on pouvoit nommer véritablement juste , & qui tiroit toute sa perfection de ce divin modèle , & que la France , cette Terre si chérie au-

jourd'huy du Ciel , par une fécondité toute merveilleuse , avoit réparé aussi-tost en la personne de Monsieur de Boucherat une perte , qui en d'autres temps , & en tous les autres Climats du Monde , auroit esté irreparable. Il ajoûta , que s'il n'avoit à faire l'Eloge que d'une Vertu à demy-heroïque , il suivroit l'exemple des grands Maistres de l'Eloquence , & qu'il chercheroit dans les Actions des Morts & des Ancestres des Lauriers pour couronner celles de M^r le Chancelier ; qu'il feroit valoir les grands services que feu M^r de Boucherat son Pere avoit rendus à l'Etat & à la Religion sous le Regne de plusieurs Rois , tantost en Conseillers d'Etat ordinaire tantôt en Doyen des maîtres des Comptes de Paris , & en Intendant de cette victo-

rieuse Armée Navale , qui avoit eu l'avantage d'affoiblir l'Herésie jusque dans les Ports de la Rochelle , qu'il parleroit de cette fameuse Digue dont il avoit esté l'Inspecteur & l'Ordonnateur, de ce formidable Ouvrages qui avoit dompté la mer , arresté la fureur des Anglois , vaincu les forces confederés des Rebelles, & servy de fondement au Triomphe glorieux que nous voyons aujourd'huy ; qu'il s'étendrait sur l'illustre Maison des Dormans, sur celles des Molé , des Hannequins, & des Lomenie, des Fourcy, des Barillans, & des Harlay , & que remontant plus haut dans le Siecle passé, il feroit paroistre deux celebres Abbez de Citeaux , Nicolas & Charles Boucherat ; l'un défendant courageusement dans le Concile de

Trente les intérêts de l'Eglise, la juste autorité des Papes, & la Majesté de nostre Empire; l'autre assistant aux Etats Generaux de la France, President aux Etats de Bourgogne, & tenant cinq Chapitres Generaux de son Ordre; mais qu'il publioit les loüanges immortelles d'un Genie tout extraordinaire, qui non content de voir fleurir en luy toute la Vertu, toute la fortune de ses Pères, avoit voulu comme un Aigle par un vol plus haut, s'élever infiniment au dessus d'eux, tournant incessamment ses regards vers ce grand Soleil, qui fait en ce Siecle la destinée de l'Univers; qu'il loüoit un Sujet fidelle inviolablement attaché à la Personne de son Prince, au culte des Autels, à la Police de l'Etat à la felicité des Peuples;

un grand Magistrat , qui n'avoit jamais eu d'autre passion dans le cœur que la regle de son devoir , & qui sans le secours de la fortune ny de la protection , montant de Dignité , en Dignité , estoit enfin parvenu à force de Vertus , au degré suprême de la Magistrature , & qu'il vouloit faire voir dans un exemple éclatant, que sous le Regne de Louis LE GRAND la plus haute récompense estoit toujours le prix de la plus haute Vertu. Il entra de là dans le détail des qualitez naturelles de Monsieur le Chancelier, de son Education , de ses Etudes , & de ses Emplois pendant la Minorité du Roy. Il fit connoître qu'à peine avoit-il esté trois ans Conseiller au Parlement de Paris , qu'on le vit

Maistre des Requestes , Intendant dans l'Isle de France , Conseiller d'Etat , & l'Arbitre souverain de ce fameux differend qui divisoit alors la Province du Languedoc entre le Parlement & les Etats. Il dit qu'il y avoit des Sagessees avancées qui n'étoient sujettes ny aux Loix de l'âge , ny à l'ordre des temps , & qu'on troubloit quelquefois cet ordre & ces Loix pour élever certains prodiges d'esprit aux Emplois & aux Dignitez ; mais qu'on n'avoit jamais veu tirer, pour ainsi dire , du Novitail de la Magistrature , un jeune Magistrat pour le faire Juge des Juges , & pour l'envoyer apprendre aux Sages de l'Arcoge à se juger eux-mesmes. Après avoir marqué vivement , quoy qu'en peu de mots , dans quel trouble

la division qui s'estoit mise il y a près de quarante ans entre le Parlement de Toulouse, & l'Assemblée des Etats de Languedoc, avoit jetté ces deux Puissances, jalouses d'un point d'honneur, & attachées à des interets particuliers, sans que les Personnes du premier ordre, qui avoient voulu les accommoder, eussent pû y réussir, il fit paroître Monsieur de Boucherat revêtu de l'autorité Royale, & assis au milieu des Anciens d'Israël. les écoutant, leur parlant, décidant, & ce qui est presque sans exemple, reconciliant sur le champ le victorieux avec le vaincu. Il representa avec combien d'application il avoit remply tous les devoirs d'Intendant de l'Armée qui fut envoyée en Guienne contre les Rebelles dans ces

temps aveugles & tenebreux, ou sous une fausse apparence de bien public & de zèle pour le service du Roy, la plupart des bons Sujets s'étoient égarés parmi les mauvais, où la France étoit en desordre & le devoir confondu, & ou enfin la fidelité n'avoit presque plus rien que le nom. Il parla ensuite de ce qu'il avoit fait en qualité d'Intendant de Justice, dans le Languedoc dans l'Isle de France, dans la Champagne, & dans toutes les autres Provinces qui avoient esté confiées à ses soins. Il y fit voir le Peuple soulagé la licence reprimée, les abus reformez, les malversations punies, l'ordre retably, & la félicité répanduë par tout. Il s'étendit sur l'ardeur avec laquelle il avoit couru dans la haute Guyenne, dans le Comté de Foix, &

dans les Seuenes , au secours des
Catholiques contre les Pretendus Reformez. *L'Herésie*, dit-il, qui graces au Ciel & à la pieté de de nostre grand Monarque , est presque entierement détruite aujourd'huy , troubloit alors le repos de nos Freres dans toute l'étendue de ces Provinces. Ce cruel Monstre avoit rompu les chaines qui luy avoient esté données par les Edits de nos Roys. Il commençoit déjà à paroître en campagne , il formoit des desseins & des entreprises dans les Villes , & l'on estoit sur le point de voir renaistre ces temps à jamais déplorables , de carnage & de meurtre , qui ont coûté tant de sens à nos Peres. Monsieur de Boucherat marche , il court , il vole , il porte avec luy cét Art admirable qui charme les Serpens & les Dragons. A peine a-t'il parlé , & fait reten-

tir de tour costez le nom du Roy, qu'on voit la tranquillité rendue au Peuple de Dieu, en attendant qu'un bras plus puissant que le sien, vienne comme un autre Moïse, le delivrer pour toujours de la servitude.

Monsieur de Tessé passa de là aux Emplois qu'a eus Monsieur de Boucherat depuis la Majorité du Roy. Voicy à peu près les termes dont il se servit. *Après l'avoir considéré comme une de ces Rivières qui ayant arrosé plusieurs Plaines, roulé ses flots avec majesté pendant un long cours, & laissé par tout les fertiles impressions de sa fécondité, porte enfin ses eaux & ses richesses dans une profonde Mer; admirons le maintenant dans les Conseils du plus grand, du plus sage, du plus parfait de tous les Rois, & le contemplons auprès de ce Monarque*

comme l'on fait cette Etoile plus brillante que les autres qui commencent & qui finit les jours, sans cesse attachée au cours du Soleil, & qui par sa qualité bien-faisante semble ne recevoir de ce bel Astre une plus grande étendue de lumière, que pour en répandre davantage sur la surface de la terre. Que dis-je ; le contempler auprès de ce Monarque ! Eh de qui peut-on contempler les Vertus auprès de ce Prince incomparable.

Il prit là-dessus occasion de faire l'Eloge du Roy, & il le fit avec une force d'éloquence que tout le monde admira. C'est icy, poursuit-il, c'est icy où je ne connois plus mon sujet. Surpris, étonné ébloui de tant de lumières, de tant de grandeurs, de tant de miracles qui viennent à la fois frapper mes yeux, de quelque costé que je les tourne,

ou sur la Personne, ou sur les actions de ce grand Prince, je ne sçay plus si je parle ou si je tombe dans le silence. Mon imagination emeuë de tant de beautez, de tant de merveilles, ne voyent plus rien que des objets qui le ravissent & qui l'enlevêt. Ouy, Messieurs, je ne crains point de le dire. Je voy dans ce Prince reluire tout ce qui peut le plus vivement, le plus sensiblement représenter sur la terre l'Image de la Divinité. L'Estat qui est aujourd'huy son ouvrage, m'offre de toutes parts une face nouvelle, comme si elle sortoit du cahos. Ce n'est plus ce Theatre de duels, de rapines, de Finances ruinées de Loix muettes ou impuissantes, de troubles, d'impieté, ny de mélange de Religions. Je ne trouve par tout que l'ordre, l'union, la Justice, l'abondance, le repos, & parmy tant de douceurs je n'entens plus retentir de

tous costez que des cris de joye dans toutes nos Eglises triomphantes de l'Herésie. Je voy au dehors nos Frontieres si reculées, qu'à peine peut-on connoistre où elles ont esté autrefois. Je vois au dedans tant de magnificence, que si celle des Cieux publie sans cesse les loüanges de son Auteur, celle de la France ne cessera jamais de publier aussi les loüanges du plus puissant Monarque de la Terre. Si je contemple ses Victoires & ses Conquestes, quelle moisson de Lauriers ! Tantost je le vois semblable au Dieu des Batailles, tantost semblable au Dieu de la Paix, tantost à celui des vengeances, & toujours semblable au Dieu de la Gloire. Si je porte ma veüe sur la vaste étendue des Mers, je vois l'esprit de ce Prince plus vaste, & plus profond que la Mer mesme, regnant par tout sur les eaux ; d'une

main joindre à la France toutes les Parties du Monde par les liens d'un heureux Commerce , pendant que d'une autre main il force les plus fieres Puissances de ce terrible Element , à venir à ses pieds luy faire hommage , & respecter son doigt imprimé sur nos Rivages. D'un autre costé je vois l'Océan se precipiter dans la Méditerranée , par une voye inconnue à tous les Siecles ; les Rochers & les Deserts transformez en Villes , en Ports , en Edifices somptueux , les Montagnes applanies , les Precipices comblez , les Rivieres détournées ; enfin vous diriez que la Terre , la Mer , l'Art , la Nature , que tout l'Univers obéit à sa voix , tant elle est semblable à celle du tres-haut. Ciel, vous n'en estes point jaloux. Ce Prince est vostre plus bel Ouvrage ; il est le Protecteur de vos Autels , la terreur de vos Ennemis.

C'est

C'est vous qui nous l'avez donné, & vous nous l'avez donné si grand & si puissant, qu'il semble que vous ayez enfermé dans sa Personne cette ame universelle qui anime le Monde. Voilà, Messieurs, le Prince qui forme aujourd'hui, ou qui perfectionne les plus grands Hommes de ce Siecle. Voilà le Prince qui par son exemple enseigne aux Rois à bien regner, qui apprend aux grands Ministres l'Art de gouverner les Etats, & aux plus grands Magistrats de la Terre celui de rendre la Justice, & voilà le divin modèle qui a formé la perfection de Monsieur le Chancelier dans cette haute region de l'Etat & du Ministère, où les Sujets du premier ordre ressemblent à ces premieres Intelligences du Ciel qui roulent sans cesse sur nos Testes. C'est là, n'en doutons point, c'est dans le Conseil Royal des Finances,

Avril 1686.

D

où ce grand Homme s'est rempli de tant d'excellentes qualitez qui le distinguent, & qui l'élevent si haut au dessus de tous les autres Magistrats. C'est dans cette source si vive & si pure qu'il a puisé ces grands principes de Justice ; cette abondance de raisons & de lumieres qui le rendent digne de nos admirations. Esprit haut, Genie sublime, s'il m'estoit permis de vous suivre, si je pouvois percer avec ces nuages sacrés qui environnent le Trône du plus grand des Rois, entrer dans le sanctuaire de ses Secrets & de ses Misteres, contempler auprès de vous les admirables ressorts qui font mouvoir avec tant de gloire la plus belle Monarchie de l'Univers. Que nous verrions de Sagesse ! que de Trésors, que de Grandeurs, que de Vertus ! Mais, Messieurs, je le perds de vue dans cette

haute region , & je ne puis plus vous le representer que comme dans une perspective tres-éloignée , sans cesse appliqué à l'étude , à l'admiration des vertus de ce grand Roy , n'ayant point d'autre objet devant les yeux , dans le cœur , dans l'ame que cette Teste si auguste , brulant de Zele pour son service , d'amour pour sa Personne , de passion pour la durée de son glorieux Regne , & ne respirant que le salut & la felicité de ses Peuples. Si nous jugeons du progres de cette heureuse étude , comme les Philosophes jugent des Secrets de la Nature par les effets , nous voyons sensiblement l'esprit de ce grand Monarque regner par tout dans la conduite , dans les actions de Monsieur le Chancelier. Nous trouvons dans ses paroles cet esprit de douceur & de majesté , qui nous fait aussi-tost connoistre qu'il est la bou-

che du Roy ; dans ses bien faits, cette maniere obligeante , plus agreable & plus charmante mille fois que le bien mesme ; dans le discernement des Personnes & des choses , cet œil vif & perçant, cette prudence admirable dont parle l'Ecriture ; dans les obstacles & dans les difficultez, cette grandeur d'ame qui surmonte tout , cette pieté solide qui ne s'attache qu'à la droite verité , cette pureté de raison qui luy fait juger de toutes choses par le principe & par la nature des choses mesmes. Regardez-le au milieu de cette foule de monde , d'affaires , de devoirs qui l'environnent, & qui accableroient tout autre que luy, vous le trouvez toujours present , toujours exact , toujours ponctuel , toujours infatigable , facile pour écouter les malheureux, tendre pour les secourir, ferme dans ses résolutions , droit dans ses conseils , solide

dans ses jugemens, humain, affable, religieux. Enfin vous trouvez en luy tant de traits, tant de rayons de l'esprit du Monarque qui l'anime, que vous reconnoissez par tout sans peine le Maistre dans le Disciple ; & c'est de luy qu'il faut que la France vous dise aujourd'huy par ma bouche ce que Rome a tant vanté du fameux Confident d'Auguste, que tout autre que luy n'auroit jamais pu soutenir l'éclat d'une vertu si vive & si agissante.

Monsieur de Tessé fit connoître ensuite que depuis vingt-cinq ans il ne s'estoit présenté aucune Affaire importante dans le Royaume, où le Roy n'eust honoré Monsieur le Chancelier de sa confiance. Il fit voir la gloire qu'il s'estoit acquise dans ces differens Emplois, & le bien que la France avoit receu de sa vigi-

lance & de son zele. Il parla de cette funeste Constellation qui avoit paru au milieu de nos Victoires , de cette Peste engendrée des noires vapeurs de l'Amour , de l'Ambition , de l'Avarice , de l'Impieté , pendant le cours de laquelle nous ne voyions plus dans l'enceinte de nos murailles que morts précipitées, mais toutes cruelles & toutes extraordinaires , lors qu'un venin chaud brûloit l'un , qu'un poison froid glaçoit l'autre, que le Frere estoit étouffé par le Frere , le Pere par l'enfant , le Mari par la Femme , & que la Nature estoit éteinte par la Nature mesme , & il n'en parla que pour faire voir avec quelle force, avec quelle pénétration Monsieur le Chancelier animé de cet Esprit de sagesse que le Roy luy avoit communiqué , & auquel nul Ennemy

ne peut résister , estoit allé jusqu'au fonds des abîmes du cœur humain jusqu'au fonds des entrailles de la terre , chercher & combattre ce Demon domestique dont il avoit heureusement triomphé. Après cela il fit un fort beau Portrait de la modestie de ce grand Homme, & ayant dit qu'on ne le trouvoit jamais dans le repos, qu'un Employ suivoit immédiatement l'autre , tantost pour le Public , tantost pour le Particulier , & qu'il estoit toujours semblable à cette favorable Divinité des Anciens , par tout l'azile des misérables , par tout le fleau des Injustes , par tout la ressource des opprimez , en un mot , par tout l'Image des Vertus de son Prince, il ajouta , pour finir ce grand Tableau , qu'une vertu aussi pure & aussi

éprouvée que la sienne, luy avoit fait meriter à juste titre la place éminente qu'il remplissoit, & qui ne connoist rien au dessus d'elle que le Trône des Rois ; qu'il y avoit eu des temps malheureux, où les plus hautes Dignitez de la France avoient esté comme en proye aux passions, aux caprices, aux cabales, aux hazards, & souvent le prix d'une honteuse servitude, plutôt que la recompense de la Vertu, mais que nous vivions sous un Prince, dont le Trône plus brillant mille fois par l'éclat de sa Personne, que par celuy de sa Couronne, n'estoit ouvert qu'aux hommes du premier Ordre, à ces Genies extraordinaires, qui libres de passions, consommiez par une longue suite de travaux, dévoüez au salut de son Etat, & formez

ses exemples , estoient plutôt des Anges que des hommes.

Je remets encore jusqu'au mois prochain à vous parler de l'Oraison Funèbre prononcée dans l'Eglise de l'Hostel Royal des Invalides , par Monsieur l'Abbé Fléchier ; nommé à l'Evêché de Lavaur , le jour que Monsieur le Contrôleur General y fit faire un Service pour feu Monsieur le Tellier , Chancelier de France Quoy qu'on ait pu vous en dire , on ne vous en peut avoir trop dit. Ce Panegyrique passe pour un Ouvrage achevé , & je me tiens sûr que vous en croirez sans peine le témoignage qu'en rend cette Lettre. Elle est de Monsieur l'Abbé Faydit , dont la réputation vous est connue.



A M. L'EVESQUE
DE LAVAU.

Madame de Mayerchroon,
Ambassadrice de Danne-
march, & Mademoiselle du Tillet,
Niece de Monsieur Daurat, sont
enchantées de vostre Eloquence,
Monseigneur, & m'ont prié de vous
en faire leurs complimens. Je m'en
suis chargé avec d'autant plus de
plaisir que je cherchois l'occasion de
vous faire les miens sur la nouvelle
Dignité dont venez d'estre revestü,
& que vous allez honorer par vôtre
merite, Je vous les aurois faits
plûtost, si j'avois sceu précisément
en quel endroit de Bretagne vous
faisiez la guerre à l'Herésie. La

gloire de vos Armes ne m'a pas esté inconnüe , mais le champ de Bataille l'estoit. Je n'ay point esté surpris de vos Victoires , sçachant que l'épée de la Parole de Dieu entre vos mains , est telle que le Prophete dépeint celle d'un grand Conquerant d'Asie , fort polie & bien limée d'une part pour briller , & fort aiguë & tranchante de l'autre pour blesser les méchans , Ut splendeat limatus est , acutus est ut vulneret. Le moyen de vous résister , puis qu'on dit que vous sçavez encore mieux confondre les Heretiques que loüer les Heros ? Vous nous en fistes un charmant de Monsieur le Tellier.

Je me trouvoy prés d'un Aven-
gle , qui est fort éclairé d'esprit ;
c'est Monsieur l'Abbé Deffiat. Il
remercia Dieu tout haut , après vous
avoir entendu , de ce qu'il luy avoit

osté les yeux, & non les oreilles, préférant, disoit-il, la lumière de vos Discours à celle du Soleil, & aimant mieux estre en estat d'entendre les uns, que de voir l'autre. Un de mes Amis qui a fort voyagé, m'assuroit dernièrement qu'il avoit vu à la Meque un Turc qui s'étoit crevé les yeux après avoir vu le Tombeau de Mahomet, de peur de les souiller par la venue d'autres objets. Je vous répons, Monseigneur, que je boucheray désormais mes oreilles pour ne plus entendre d'autres Orateurs. Vous estes le fleau de ceux qui parlent en public. Le moyen qu'on nous écoute après vous avoir entendu !

*Vidi quanto sub nocte jaceret
Nostra dies.*

En sortant des Invalides, ie fus

tenté de faire ce que le Pere Ioubert Cordelier m'a dit qu'il avoit fait après avoir oüy le Sermon de l'Ambition, du Pere Bourdalouë qui est un de ses Chefs-d'œuvre. Il brula tous les siens, & en fit un sacrifice à ce grand Predicateur. I'ay failly à vous en faire un des miens.

Je n'ay point de regret, Monseigneur, de n'estre point né au temps des Demosthenes & des Cicerons. Je trouve en vous tout ce qu'ils avoient de grand & d'élevé, & je sçay bon gré à nostre amy Monsieur l'Abbé de la Chambre qui dit, qu'il ne faut plus que les Orateurs jurent par les Manes de ceux qui sont morts dans la Bataille de Marathon, mais bien par les illustres Morts dont vous avez fait les Oraisons Funebres. I'ay du chagrin seulement de n'avoir pas vécu du temps de nos Peres, que ces bonnes gens admi-

voient des Discours fort insipides. J'aurois valu quelque chose en ce temps-là; mais par malheur pour moy vous avez mis nostre Siecle dans un autre goust. Ce que je vais vous dire l'est de bien du monde.

J'ay une petite Maison de Campagne, où pour tout ornement j'ay fait peindre les sept plus grands Personnages qui ayent jamais esté chacun en leur genre, & que je regarde comme les sept miracles du Monde; Monsieur le Prince pour la Guerre; Monsieur Descartes pour la Physique; Monsieur Arnauld pour la Science de la Religion & la Polemique; Monsieur de Corneille pour la Tragedie; Monsieur de Lully pour la Musique; Monsieur le Brun pour la Peinture; & vous, Monseigneur, pour l'Eloquence. Le Roy est au dessus de tous vous autres, qui répand ses rayons pour vous

éclairer & vous échauffer au travail.

Hæc sunt ætatis septem Mira-
cula nostræ ;
Lullius , Arnaldus , Condæus
Cartesiusque
Et tragico Princeps Cornelius
ille cothurno ,
Et Brunnus pictor, dicendique
arte Magister
Flexierus. Lodoix tamen hos
super eminet omnes.

*Il y a en bas un petit homme qui
vous admire & qui vous regarde
tous avec des Lunetes de longue
vue. C'est vostre tres-humble &
tres-obeissant Serviteur ,*

• F A Y D I T .

28. Mars. 1686.

Sur la fin du dernier mois , on

eut avis d'Heidelberg , que la
Princesse Charlotte de Hesse, Ele-
ctrice Palatine Douairiere , y es-
toit morte après une longue ma-
ladie. Elle nâquit en 1617. Elle
étoit Veuve de Charles - Louys ,
Comte Palatin, Electeur , qu'
elle avoit épousé en 1650. Elle
en avoit eu Charles , Electeur
Palatin , mort depuis un an , &
Charlotte Elizabeth , mariée le
16. Decembre 1671. à Philippes
de France, Monsieur, Duc d'Or-
leans , & Frere unique du Roy.
C'estoit une des plus genereuses
Princesses qu'on ait jamais veües
en Allemagne. Elle estoit Fille de
Guillaume V. dit le Constant ,
Landgrave de Hesse-Cassel, mort
en 1637. & d'Emelis-Elizabeth
de Hanavv , qui a esté une
Heroïne de nostre Siecle , ayant
relevé par les Armes les Etats

de Guillaume VI. son Fils , qui estoient ruinez ; & les ayant accrus en 1648. par le Traité de Munster, de l'Abbaye d'Hirsfeld, de plusieurs Bailliages , du Territoire de Gelingen , & de la Ville de Marpurg , qui estoit autrefois le lieu de la residence du Landgrave de ce nom , car la Hesse fut divisée sur la fin du seizième Siecle en trois parties, qui appartoient à trois Branches de cette Maison ; sçavoir Cassel, Darmstadt , & Marpurg. Cette dernière ayant manqué , la plus grande partie de ses biens est rentrée dans la Branche de Cassel, qui est l'aînée. Guillaume VI. Landgrave de Hesse , Frere d'Emilie , mariée en 1648. à Henry Charles de la Tremoille , Prince de Tarante , & de Charlote , Electrice Palatine Douairiere , dont

je vous apprens la mort , étant
décédé en 1663. laissa d'Hedu-
vige Sophie , Fille de George-
Guillaume , Electeur de Brande-
bourg , Guillaume VII. Land-
grave de Hesse-Cassel , né en
1651. La Maison de Hesse est
une des plus illustres d'Allema-
gne par son ancienneté , & par
les grands Hommes qu'elle a
produits. Elle tire son origine des
anciens Ducs de Brabant , & de
Charlemagne , du costé des Fem-
mes. Celle de Hanavv est aussi
tres-ancienne, Hanavv, Ville &
Comté de l'Empire dans la Ve-
teravie , dépend du Comté qui
porte ce nom.

Madame la Marquise de Saint
Remy mourut icy le 10. de ce
mois. Elle avoit épousé en pre-
mieres Noces Monsieur de Rezé,
& étant demeurée Veuve fort

jeune ; elle se maria avec Monsieur le Marquis de la Valliere, dont elle eut feu Monsieur le Marquis de la Valliere, Pere de Madame la Duchesse de Choiseul, & Madame de la Valliere ; Duchesse de Vaujour, qui porte le nom de la Baume-le-Blanc. C'est une maison de Bourbonnois, établie en Touraine depuis un Siecle & demy, & alliée à la maison de Beauvau, & aux plus anciennes de cette même Province. Elle avoit épousé en troisièmes Noces monsieur le Marquis de S. Remy, premier maistre d'Hostel de feu monsieur le Duc d'Orleans. Il estoit de la maison de Courtalvert, l'une des plus considerables du maine, dont monsieur le marquis de Pezé est l'aisné. Elle en a eu une seule fille, qui est Veuve de Monsieur

le marquis d'Entragues , en
Lyonnois: C'estoit une Dame
d'une tres-grande vertu.

On a fort parlé icy d'une
Avanture, qui n'a pû se termi-
ner que par un Arrest du Parle-
ment. Je me préparois à vous la
conter dans mon stile simple,
quand il m'est tombé entre les
mains une Lettre de monsieur
Vignier, où je l'ay trouvée écrite
en Vers avec beaucoup d'agré-
ment. Je vous l'envoye, étant as-
suré que vous la lirez avec
plaisir.





A MADAME LA MARQUISE
DANGUITAR.

A S. SIMON.

A Paris, ce 28. Mars 1686.

JE connois, Madame, qu'une faute
J'en fait commettre cent, & qu'a-
près avoir manqué plusieurs fois à
son devoir, on ne sçait plus com-
ment y rentrer. Il me falloit pour
cela un Arrest de la Cour aussi
agreable que celui qui a esté rendu
à la grande Tournelle Samedi der-
nier 23. Mars.

Un Galant à bonne Fortune;
Qui peut-estre jamais n'en avoit
eu pas une,
Un de ces vains extravagans;

94 MERCURE

Qui font les beaux , les In-
trigans,
Qui ne trouvent jamais de Per-
sonnes Cruelles
Et qui , si l'on en croit leur sottise
vanité,
Ont eu mille faveurs des Dames
les plus belles,
Fut n'aguere puny de sa teme-
rité.

Dans le milieu d'une débau-
che
Ce beau Galant s'estoit vanté
Que dans toute sa Ruë à droit ,
ainsi qu'à gauche
Il n'estoit aucune Beauté
Dont il n'eût esté bien traité.
Le beau Sexe outragé s'assem-
ble,
On s'anime , on confere en-
semble;
Jugez ce qui fut dit , quels Ar-
rests on donna

Et combien l'on se déchaisna.
Après beaucoup de bruit, cette
Troupe nombreuse
Se rendit aux Avis d'une Sage
Boiteuse ;
Car il est à noter qu'où la chose
arriva ,
Cinquante entre deux cens mar-
chent cahin caha ;
Cette Boiteuse dit, que pour van-
ger l'outrage
Il falloit se saisir de ce lasche Im-
posteur ,
Et que sur son honneur
Elle leur promettoit de le rendre
plus sage.
Pour en venir à bout on fit tous
les apprests ;
Le Galant visitoit souvent une
Voisine ,
Qui malgré son humeur ba-
dine
N'estoit pas dans ses interests.

C'est là qu'on le surprit , fort
éloigné de croire

Qu'il seroit ~~le~~ sujet d'une plai-
sante Histoire.

On le prend au collet & dans le
mesme instant

On le lie , on le deshabile ,
Chacun avec grand soin l'épous-
sette , l'étrille ,

On le meine Tambour bat-
tant ,

Chaque coup est suivy d'une
nouvelle injure ,

Puis on le laisse seul pleurer son
avanture.

Après s'estre si bien vangé.

Le Sexe ayant pour Chef cette
Boiteuse habile ,

Alla se plaindre en Corps au Juge
de la Ville ,

De ce faux Détracteur qui l'a-
voit outragé.

Nostre pauvre Etrillé plein de
honte

GALANT.

honte & de rage ,
Ne perdit pas courage ,
Et pour avoir raison d'un si vil-
lain affront ,



Quoy que moins prompt ,
Il vint aussi faire sa plainte.
Le Juge, homme judicieux ,
Ne se fit pas peu de contrain-
te

Pour conserver son sérieux.

Avez - vous preuve convain-
cante ,

Luy dit-il d'un air assez doux,
Ou quelques bons Témoins de
l'injure outrageante

Dont vous venez vous plain-
dre à Nous ?

Pour preuve & pour Témoins
de sa méchante affaire

Nostre homme n'auroit pû mon-
trer que son Derriere,

Mais il falloit pour rendre un
Jugement

Avril 1686: E

Un plus grand éclaircissement;
Cependant comme la Justice
Veut quelquefois qu'on use d'artifice,
Le Juge le questionna
Sur la cruauté de ces Dames,
Puis il le condamna
A reparer l'honneur de ces hon-
nestes Femmes,
A ce rigoureux Jugement,
Pénétré de douleur extrême
Il appelle à la Cour, contre le
Juge même;
Qui ne s'en fâcha nullement,
Non plus que la Boiteuse.
Cette bonne Solliciteuse
N'oublia pas de faire son Pa-
quet
Pour se présenter au Parquet,
Avec cinq autres bonnes lan-
gues
Qui firent de belles Harangues,
On plaida Samedi la Cause au
Parlement,

Où l'Appellant inconsiderément
 Voulut de sa Presence
 Honorer l'Audience.

Chacun sur luy jettoit les yeux,
 Et Moliere jamais ne fit de Co-
 medies

Où l'on se soit diverty mieux.

On mit hors de Cour les Para-
 ties,

Condamnant le Battu de payer
 les Dépens

Au prudent Juge d'Orleans.



*Avouëz, Madame, que vous
 me quitteriez tous les Mois pour
 une pareille Lettre. Encore qu'elle
 ne sois pas trop du temps où nous
 sommes, je n'ay pu m'empescher de
 vous faire part de cette Historiette.
 C'est assez qu'elle aille vers vous
 pour ne pas manquer de Commen-
 taires & de reflexions. Je suis avec
 beaucoup de respect; Vostre, &c.*

Il s'est fait à Privas une Mission qui a produit de grands fruits. Privas est une Ville dans le Vivarets, qui a soutenu l'Herésie jusqu'à la Rebellion, en sorte qu'on fut obligé de l'assiéger pour la réduire à l'obeïssance. On en bannit tous les Religionnaires, ce qui fut cause qu'il y resta peu de monde. Il y a presentement environ quinze cens Habitans, dont huit cens ne se sont convertis que depuis le mois de Septembre dernier. C'est seulement depuis ce temps-là qu'ils ont esté receus dans la Ville. Les Pretendus Reformez se tenoient dans le voisinage, & quand quelque Famille se convertissoit, ces nouveaux Convertis venoient demeurer, ou dans la maison de leurs Peres, ou

dans quelque autre maison ruinée que la Ville leur donnoit, à condition de la rétablir. C'est ainsi que plusieurs Familles s'y sont retirées depuis le Siege, outre les Catholiques de naissance, qui sont en fort petit nombre, y ayant tres-peu de personnes dans Privas qui n'ayent esté de la Religion de Calvin, ou au moins dont les Patens ne l'ayent professée. On doit les premières Conversions au zele de Messieurs du Seminaire de Viviers, les suivantes aux Instructions de Monsieur le Curé de Privas, & les dernières à la Piété du Roy, qui n'a plus voulu souffrir en France d'autre Religion que la Catholique. Le Pere Hierôme de Lyon, & quelques autres Capucins y ayant esté envoyez pour Missionnaires, ils firent l'ou-

verture de leur Mission par une Procession generale , & par un Sermon qui fut suivy de la Benediction du Saint Sacrement. Ils declarerent qu'il y auroit tous les jours une Predication à six heures du matin ; & ensuite une Messe ; qu'à une heure après midy on feroit un Catechisme, & que tous les soirs il y auroit une seconde Predication , à la fin de laquelle on donneroit la Benediction du Saint Sacrement. Les nouveaux Catholiques ayant esté fort assidus à tous les Sermons de la premiere semaine , la plupart demeurant dans l'Eglise pour entendre la Messe , & ne sortant point le soir lors qu'on donnoit la Benediction , ces zelez Missionnaires leur dirent qu'ils étoit temps qu'il songeassent à remplir tous les devoirs de

bons Catholiques en se préparant à se confesser , & à recevoir la Communion , mais que pour éviter l'embaras , ils jugeoient à propos de leur assigner des semaines différentes ; la première pour les Filles , la seconde pour les Femmes & les Veuves , la troisième pour les hommes & les jeunes Gens , & la dernière pour tous ceux qui étoient au dessous de dix-huit ans. En même temps ils exhorterent les Filles de penser à leur conscience , & de se confesser dans la semaine où l'on commençoit d'entrer , afin que le Dimanche suivant elles pussent communier toutes ensemble. Le lendemain Monsieur l'Evêque de Lodeve arriva. Il visitoit pour Monsieur l'Evêque de Viviers toutes les Paroisses de ce Diocèse, où il y a de nouveaux

Catholiques , & il fut charmé de voir la ferveur de ceux de Privas. Il l'alluma encore plus par les fortes Exhortations qu'il leur fit, en sorte qu'ils benissoient Dieu de son arrivée. Ce Prelat leur fit sçavoir qu'il administreroit le Sacrement de Confirmation à ceux qui seroient en estat de le recevoir, & les ayant exhortez à s'y préparer, il confirma cinq cens personnes de l'un & de l'autre sexe, parmy lesquelles se trouverent tous les Chefs de Familles nouvellement converties, hommes & femmes , & entre autres deux ministres. Il y en avoit un troisième , mais Monsieur l'Evêque de Lodeve trouva à propos de ne luy administrer ce Sacrement que sur les lieux où il avoit fait les fonctions de Ministre. Quoy que les Missionnaires

eussent confessé indifferemment tous ceux qui s'estoient presentez , pour les mettre en estat de profiter d'une occasion si favorable , il n'y eut pourtant que les Filles qui communierent le Dimanche , suivant l'ordre qu'ils avoient cru devoir établir. Afin qu'une si sainte action parust plus édifiante , ils les prièrent de s'habiller ce jour-là de blanc , & d'avoir chacune un Cierge à la main pour assister à la Procession , qui se devoit faire immédiatement avant leur Communion. Elles se trouverent à l'Eglise , à l'heure marquée , au nombre de deux cens , & le Crucifix fut mis entre les mains de celle qui avoit demandé à le porter. On entonna les Litanies. Elles continuerent à les chanter , sortant de l'Eglise deux à deux ,

E 5

& marcherent ainsi fort devotement , suivies de Monsieur le Curé , & de quelques Ecclesiastiques , qui chantoient des Morrets en Fauxbourdon. Après eux marchoient quantité d'hommes & de Femmes, dont la foule fit connoître que cette Ceremonie ne les choquoit pas. A leur retour elles se placerent dans l'endroit qu'on leur avoit préparé. Monsieur le Curé commença la Messe, pendant laquelle un des Missionnaires produisoit à haute voix des Actes de Foy, d'Espérance, de Charité, de regret & d'humilité, alternativement avec un Ecclesiastique, qui chantoit en Plein-chant quelques paroles de l'Hymne *Pange lingua*. A la fin de la Messe, le Père Louis leur fit une courte, mais forte Exhortation, qui attira les lar-

mes de la plupart de ces Filles. Ensuite on leur donna la Communion, après laquelle le mesme Missionnaire produisit les Actes d'Actions de graces comme il avoit produit les autres pendant qu'on disoit une seconde Messe qu'elles entendirent. La Cere- monie finit par le *Pater* & l'*Ave* que Monsieur le Curé recita cinq fois à haute voix, afin que faisant toutes la mesme priere avec luy, elles pussent gagner l'Indulgence de la Mission. Les Femmes ne firent pas moins eclater de zele à se venir confesser pendant leur Semaine. Elles demanderent qu'il leur fust permis d'orner l'Autel, ce qu'elles firent d'une maniere fort propre, donnant quantité de Cierges pour l'eclairer. Le Dimanche elles se rendirent à l'Eglise, chacune avec un Cierge

& un Voile blanc , que les Missionnaires les avoient priées de prendre , pourveu qu'elles n'y eussent pas une entiere repugnance. Elles estoient environ trois cens. Le Crucifix fut porté par l'une d'elles , & l'on fit les mesmes Ceremonies qu'on avoit faites la premiere fois. Les Hommes ne voulurent point ceder aux Femmes , & ils envoyerent cent cinquante Cierges pour illuminer l'Autel. Ce jour-là fut distingué par une Procession solennelle du S. Sacrement. La rigueur du temps qui par la violence du froid semble mettre quelque obstacle à cette devotiõ, ne servit qu'à faire paroistre la ferveur de ceux pour qui se faisoit la Ceremonie. Quatre cens Hommes & jeunes gens qui composoient la Procession , mar-

choient fort modestement un Cierge à la main & la teste nuë. Il y en eut un qui paroissant tout transy de froid ; demanda à un Ecclesiastique s'il ne pourroit pas mettre son Chapeau. Comme on luy eut répondu qu'il valoit mieux qu'il se retirast, & qu'il en avoit la liberté, il ne voulut point le faire, preferant le plaisir de suivre le bel exemple des autres au soulagement qu'il auroit receu. Ce qui rendit cette Procession encore plus celebre aux yeux de ceux qui connoissent les Habitans de Privas ; c'est que pour faire triompher l'Auguste Mistere de l'Eucharistie, les Missionnaires avoient choisy quatre nouveaux Convertis pour porter le Dais, sçavoir deux Gentilshommes, le Syndic, & un Bourgeois de la Ville. Quatre jeunes

Avocats, aussi nouveaux Convertis , marchoient devant eux portant chacun un Flambeau. Les ruës estoient tapissées , & l'on fit trois décharges de Mousqueterie pour honorer le S. Sacrement. Au retour on trouva l'Eglise entierement éclairée. On en avoit bouché toutes les fenestres, & la clarté qui venoit des Cierges servit à augmenter le recueillement de ces nouveaux Catholiques. Ils entendirent la Messe fort devotement , parurent touchés de tout ce que leur dit le Pere Louis , entendirent une second Messe pour Actions de graces , & se retirerent tres-satisfaits après avoir gagné les Indulgences. Cette Procession toucha les cœurs endurcis , & les Missionnaires qui croyoient n'avoir qu'à prescher dans la der-

niere Semaine, furent obligez de confesser plus de deux cens personnes de l'un & de l'autre Sexe qui avoient manqué à faire leurs devotions avec les autres. Le Dimanche suivant on fit la Procession des Enfans qu'on avoit instruits dans les Catechismes. Ils estoient au nombre de cent. Ceux qui se trouverent assez avancez en âge communierent avec beaucoup de devotion. L'aprèsdînée l'Eglise se remplit de monde pour commencer la Cere- monie de planter la Croix. Comme on devoit aller processionnel- lement au lieu choisy pour cela, une Demoiselle convertie depuis un an après une opiniâreté qui paroïssoit invincible, demanda à porter le Crucifix. Il luy fut donné, & elle marcha suivie de toutes les Filles deux à deux,

de toutes les Femmes, des jeunes Gens ; & de tous les Hommes dans le mesme ordre , & dans un profond silence. Ensuite paroissoient vingt Soldats portant une Croix de Chefne de la hauteur de quarante pieds , & la Procession estoit terminée par Monsieur le Curé & quelques Ecclesiastiques. Lorsque l'on fut arrivé à trente pas des Murs hors de la Ville , qui estoit le lieu où l'on devoit planter cette Croix ; les Charpentiers l'éleverent sur les ruines d'une Tour , lesquelles estant détachées formoient une espece de petit Calvaire. Monsieur le Curé la benit solennellement , & le Pere Louïs fit une Exhortation tres-vive , pour exciter tout le monde à former des Actes d'un vray repentir. Ils le firent tous sans hesiter , & ce

Pere les voyant touchez par ce mouvement, leur cria qu'ils demandassent misericorde. L'air retentit aussi tost jusques à trois fois de cette parole penitente. Après cela Monsieur le Curé baisa la Croix, ainsi que les Ecclesiastiques & les Missionnaires. Les principaux de ces nouveaux Convertis s'empresserent pour faire la mesme chose, & les autres baisèrent la terre devant la Croix, parce que la Ceremonie auroit duré trop longtemps, si on eust voulu attendre que chacun luy eust donné le mesme signe de veneration. On retourna dans le mesme ordre à l'Eglise, & l'on y chanta le *Te Deum*. Les Habitans rendirent d'eux-mesmes dès le commencement de la Mission, les Livres dont ils se servoient dans l'exer-

cice de la Religion Pretenduë Reformée ? Il s'est trouvé environ quatre - vingt personnes qui ont demandé à differer leur communion , pour avoir le temps de se faire mieux instruire , & l'on y a consenty. Le jour des Cendres ils se soumirent sans peine à la Ceremonie de l'Eglise , & pendant tout le Carefme ils ont esté fort assidus au Sermon , & ont entendu la Messe presque tous les jours, que leurs grands biens consistant en vignes , les Ouvriers, les Maistres & les Domestiques ne puissent se dispenser d'un travail qui ne pouvoit estre remis à un autre temps. Tous ces nouveaux Convertis voulant persuader encore plus sensiblement Sa Majesté de leur sincere retour à l'Eglise , luy ont envoyé un Acte passé dans une Assemblée de Ville, & signé

de soixante des plus considérables d'entre eux, par lequel après avoir remercié le Roy de leur avoir fait connoître la bonne Religion, dans laquelle seule ils sont convaincus qu'ils peuvent trouver leur repos & leur salut, ils luy demandent pardon de la faute de leurs Peres, luy jurent une fidélité inviolable, & comme s'ils vouloient luy répondre non seulement d'eux & de leurs Familles, mais encore de tous leurs Descendans, ils assurent Sa Majesté qu'ils mettront un pareil Acte dans les Archives de la Ville, pour estre un monument éternel de la bonté que le Roy a eüe pour eux, & de l'engagement que la Ville a contracté, sur tout dans cette occasion, de luy estre fidelle, & de soutenir l'intérêt de Sa Majesté au peril de leurs

vies. C'est ainsi que cette Ville infortunée pour avoir esté autrefois le theatre de la revolte contre l'Eglise & contre son Prince, mais heureuse maintenant par sa conversion qui paroist parfaite, peut servir d'exemple & de modelle à beaucoup d'autres. Aussi quantité de gens fort éclairez ont-ils publié que l'on pouvoit dire de Privas ce que S. Augustin à dit des Donatistes dans son Epitre à Boniface, que dans les lieux où l'Herésie a paru plus acharnée contre la Religion, les Habitans font gloire d'estre plus attachez aux interets de l'Eglise, & plus zelez à donner des marques d'une veritable conversion.

Je vous ay appris celle de Monsieur le Comte de Madaillan. Voicy des Vers qu'il a presentez à Sa Majesté depuis ce temps-là.

Ils en ont esté fort bien receus, &
on les a lûs à la Cour avec ap-
plaudissement.



AU ROY.

Sice n'est point trop entrepren-
dre,
Que d'oser par ces Vers quelque com-
pte vous rendre
Des raisons qui m'ont fait le plus
d'impression,
Pour me faire embrasser vostre Reli-
gion ;
Pour commencer à vous le dire,
Voicy par où l'on a commencé de
m'instruire ;
C'est par me faire entrer dans la re-
flexion
De la longue succession
Qu'on voit de tous les temps dans
l'Eglise Romaine.

(Succession qui m'a toujours fait de
la peine)

Ensuite j'ay voulu, pour ne m'y trom-
per point ,

Continuer ainsi toujours de point en
point

A m'instruire de vos Mysteres ,
Avec des Gens versez en pareilles
Matières ,

Qui voulant achever par ma réu-
nion

L'Ouvrage désiré de leur Instruction,
M'ont fait voir clairement , quoy
qu'on fasse , ou qu'on dise ,

Qu'il n'est point de Salut hors de la
Sainte Eglise.

Après ils m'ont parlé de la nécessité
De se soumettre à son autorité,
Comme pour le Salut d'un point fort
nécessaire,

Et puis ils m'ont prouvé que dans le
Sacrement.

Jesus Christ est réellement.

*Mais que sans raisonner à fonds sur
la maniere ,*

*Il faut en l'adorant s'y soumettre &
se taire ,*

*Jusque là , SIRE , ils m'ont assez
bien éclaircy ,*

*J'ay goûté leurs raisons , mon ame en
est contente ,*

*Mais ce qui m'embarasse & ce qui
me tourmente ,*

*C'est qu'ils m'ont fait connoistre
aussi ,*

*Que quelque réüny qu'on puisse estre
à l'Eglise ,*

*La maniere fust-elle entierement
soumise ,*

*Sans Grace l'on n'y fait que d'inuti-
les Vœux ,*

Et mesme sans Grace efficace

*L'on n'y peut jamais , quoy
qu'on fasse ,*

Ny bien vivre , ny vivre heureux.

*Ainsi malgré tant de raisons certai-
nes ,*

Elles demeureront inutiles & vaines,
Puis que je n'y vivray jamais que
malheureux ,

Sans consolation , comme sans espe-
rance,

Si vous dont les bontez font le bon-
heur de tous ,

Ne me donnez au moins quelque
assurance

De recevoir un jour quelques graces
de Vous,

Mais celle que mon cœur desire
Avec le plus d'ardeur & d'empres-
ment , SIRE ,

De vostre Anguste Majesté ,
C'est qu'Elle veuille bien agréer
mes services ,

Et les vœux que je fais pour sa pro-
sperité.

En luy vouant un cœur plein de fi-
delité,

Comme le plus parfait de tous les
Sacrifices.

Ce

Ce ne sont pas seulement les
 Pretendus Reformez qui abju-
 rent leur fausse Religion. Le
 grand mouvement qui se fait en
 France pour faire rentrer les Ega-
 rez dans la vraye voye du Salut,
 fait ouvrir les yeux aux plus Infid-
 elles. On en a un exemple dans
 Levi de Saluzzo, natif de Turin.
 C'estoit un Juif tres sçavant dans
 la Litterature Judaïque & dans
 les Langues, outre l'Hebraïque
 qu'il possède parfaitement. Il fut
 baptisé le Mardy 26. du mois
 passé, dans l'Eglise Paroissiale de
 Versailles, par Monsieur l'Eves-
 que de Soissons, qui avoit pris
 soin de le convertir. Il eut pour
 Parain Monsieur le Duc de mon-
 tausier, & pour Marraine Ma-
 demoiselle d'Uzez, sa petite Fille,
 qui l'ont nommé Charles.

Je vous ay mandé depuis quel-

Avril 1685.

F

ques mois, que monsieur l'Abbé de Quincé avoit esté nommé à l'Evesché de Poitiers. Tout le monde connoist son merite, & l'application qu'il a toujours eüe à remplir tous les devoirs. Il a examiné serieusement ceux qu'impose la Dignité de l'Episcopat, & sa santé toujours incertaine ne le laissant pas en estat de s'en acquiter avec la vigilance & l'exactitude qui luy paroissent d'une obligation indispensable dans un si haut ministere, il a supplié le Roy de vouloir agréer sa démission. Comme l'Evesché de Poitiers demandoit un sçavant homme, pour affermir les Protestans qui y estoient en grand nombre, dans la veritable créance qu'ils viennent d'embrasser, Sa majesté en a pourveu monsieur l'Evesque de Treguier. Vous sçavez, Ma-

dame , la réputation qu'il s'est acquise sous le nom du Pere Sail-
lant , Prestre de l'Oratoire. On
connoist par là que le Roy ne rend
pas seulement justice au merite ;
mais qu'en donnant au particu-
lier , il fait encore du bien au
general.

Il y a quelques années que je
vous fis une exacte & entiere de-
scription de tous les Apparte-
mens de Versailles , & de ce que
l'on appelle tenir Appartement.
La Musique est du nombre des
divertissemens que l'on y prend
les jours qu'on le tient. Non seu-
lement les plus beaux Airs de
Monsieur de Lully y sont chan-
rez , mais encore ceux des Maî-
tres de Musique qui ont quelque
distinction , & dont les Ouvrages
ont fait bruit. Cela fait qu'ils
s'empresent tous à travailler , &

qu'ils cherchent de belles paroles , parce que lors qu'ils sont assez heureux pour en avoir , il sont seurs que leur Musique paroistra beaucoup davantage. C'est ce qui arriva dernièrement au Sieur Mares , qui ayant mis en Musique l'Idille que je vous envoie , le fit chanter aux Appartemens en presence de toute la Cour. Il y arriva une chose extraordinaire , & qui fait connoître son grand succès. Madame la Dauphine en fut si contente , qu'elle le fit recommencer sur l'heure. Tous ceux qui l'avoient déjà ouï , l'entendirent une seconde fois , & témoignèrent y prendre un nouveau plaisir. Il fut encore chanté le jour d'Appartement suivant. Je vous ay souvent parlé des Ouvrages de Prose & de Vers , & de differens caracteres, de l'Auteur des paro-

les, c'est tout ce que je vous en
diray aujourd'hui. l'espère vous
envoyer le mois prochain quel-
ques endroits notez de l'Idille.

IDILLE DRAMATIQUE.

SCENE I.

La France, la Paix, le Repos,
les Plaisirs, Chœur.

LA FRANCE.

Venez, aimable Paix,
Venez, Repos tranquille,
La France pour jamais
Doit estre votre azile.

LE REPOS.

Allons, aimable Paix.

LA PAIX.

Allons, Repos tranquille.

F. 5

Le Repos & la Paix ensemble.

*La France pour jamais
Doit estre nostre azile.*

Chœur

Venez, aimable Paix, &c.

La Paix & le Repos.

*Arrêtons dans ces lieux les Jeux &
les Plaisirs ;*

*De nos plus doux bienfaits comblans
tous les desirs,*

Faisons que tout repose ,

Et ne souffrons d'autres soupirs

Que ceux que l'Amour cause.

Entrée des Plaisirs & des Jeux
qui se mêlent avec les Bergers
qui dansent.

Trois Plaisirs chantent.

Dans ce beau séjour

Les craintes seroient vaines,

Les Plaisirs tour à tour

En bannissent les peines ,

On n'y porte d'autres chaines ,

Que les chaines de l'Amour.

Une Bergere.

*On ne voit dans ce Boccage
Que les Jeux les plus charmans.*

*C'est icy que l'on s'engage,
Sans connoistre les tourmens.*

*On ne craindra plus les peines
Dans un si charmant séjour,*

*On n'y porte d'autres chaisnes
Que les chaisnes de l'Amour.*

ENTRÉE.

*Les Bergeres s'en vont avec les
Plaisirs.*

Les Bergers restent seuls.

SCENE II.

Tirsis, Iris, Lisandre.

TIRSIS.

S*uivons nos jeunes Bergeres,
Les Jeux & les Plaisirs s'attachent
à leurs pas,*

Les Bergers ne se plaisent gueres

Où les Bergeres ne sont pas.

L I S A N D R E.

*Allez, Bergers, dans ce Boccage,
Vous qui vivez contens dans l'Em-
pire amoureux,*

*Les Ris, les Jeux, le Badinage
Sont faits pour les Amant heu-
reux.*

*Je voy danser Tirsis, il court à ma
Bergere,*

Elle me fuit, elle l'attend;

*Quand on voit un Rival content,
Tous les plaisirs ne touchent
guere.*

I R I S.

Ne plaist on plus dés que l'on aime?

J'avois sceu le charmer

Avant que de sçavoir aimer,

Son amour estoit extrême

Avant qu'il fist naistre le mien;

*Et quand je l'aime plus qu'il ne
m'aimoit luy-mesme,*

Il ne me dit plus rien.

Ne plaist-on plus dès que l'on aime?

LISANDRE.

*Je vous entens, vous soupirez,
Depuis quand estes-vous si tendre?*

IRIS.

*Depuis que vous ignorez
Que vous sçavez vous faire en-
tendre.*

LISANDRE.

*Tirsi n'est pas avec vous,
Vous croyez luy parler sans doute.*

IRIS.

*Depuis que Lisandre est jaloux.
Je luy parle sans qu'il m'écoute.*

LISANDRE.

*Mon cœur toujours de bonne foy
Ne sçauroit s'attacher qu'à vôtre,
Et vous, quand vous parlez à moy,
Vous songez à quelque autre.*

IRIS.

*Vous affectez un vain courroux
Pour me faire une querelle;
Vous voulez estre en jaloux,*

F S

Pour estre en fidelle.

L I S A N D R E.

*Si vous craignez toujours que ie
puisse changer*

*L'obiet d'un amour extrême,
Iris , connoissez-moy , connoissez-
vous vous-mesme,*

Vous ne craindrez plus ce danger.

Ensemble.

*Aimons-nous d'une ardeur mu-
tuelle.*

*Aimons-nous pour nous aimer tou-
jours ;*

*Qu'une flâme toujours nouvelle
Rallume à tous momens nos premie-
res amours,*

*Aimons - nous d'une ardeur mu-
tuelle ,*

*Aimons-nous pour nous aimer tou-
jours.*

Le Chœur repete ces deux der-
niers Vers.

PASSECAILLE.

Qu'un Berger dans ce charmant
Bocage
Est heureux

Dès qu'il est amoureux !
Son amour n'est jamais volage ,
Et jamais la Beauté qui l'engage
Ne trahit en l'aimant ses desirs ny
ses feux.

Qu'un Berger dans ce charmant
Bocage
Est heureux
Dès qu'il est amoureux



Un jeune Amant tendre & fidèle.
Toujours constant dans son amour,
Ne trouve point de cœur rebelle,
Qui malgré ses rigueurs ne cède
quelque jour.



Ne vous rebutez pas dans vos ten-
dre desirs.

*Amans , vos frayeurs sont vaines ;
Ce n'est qu'avec des peines
Qu'on achete les plaisirs.*

S C E N E III.

**La France , la Paix , la Victoire ,
Chœur.**

LA FRANCE.

Quels Tambours , quelles
Trompettes ?

LA PAIX & LA FRANCE.

*Quelles clameurs mal à propos
Interrompent nos Musettes ,
Et menacent nostre repos ?*

LA PAIX A LA FRANCE.

*Quoy , jusque dans ton sein crain-
dray-je la Victoire ?*

LE REPOS.

*La barbare en tous lieux m'attaque
& me détruit ,*

*Je suis d'accord avec la Gloire,
Et la Victoire me poursuit.*

*La Paix & le Repos ensemble,
Je suis d'accord avec la Gloire,
Et la Victoire me poursuit.*

LA FRANCE.

*Victoire toujours agissante,
La Paix & le Repos regnent dans
mes Etats,
Les Plaisirs & les Jeux suivent icy
leurs pas,
Ne viens pas me priver de leur dou-
ceur charmante,*

La Gloire en est contente.

Et la Victoire ne l'est pas.

LA VICTOIRE.

*Non, je ne puis souffrir tes Fêtes,
Et tu reçois trop bien la Paix & le
Repos,*

La bonté du Heros.

Limite ses Conquestes,

*S'il n'eust jamais donné la Paix,
Ta gloire alloit plus loin que tes
souhairs.*

Tout rit , tout chante , -

Dans ces lieux pleins d'appas ,

La Gloire en est contente ,

Et la Victoire ne l'est pas.

LA VICTOIRE.

Quelle terreur, quelle épouvante

A jamais troublé tes Etats

Dans le temps même des combats?

*Du Heros que je sers la valeur
triomphante*

Té laissoit entre les bras

*D'un paisible repos & d'une Paix
constante.*

Quelle terreur, quelle épouvante

A jamais troublé tes Etats

Dans le temps même des combats?

LA FRANCE.

*Du Heros que tu sers la douceur est
charmante ,*

*Jusqu'à ses ennemis, il veut que tout
ressente*

*Le tranquille repos qui regne en ses
Etats.*

*La Gloire en est contente
Et la Victoire ne l'est pas.*

LA VICTOIRE.

*Le Maistre de cet Empire
Devoit l'être de l'Univers,
Dans les plaisirs divers.*

*Que le repos inspire,
Laisse chanter & rire
Ceux dont il brise les fers ;
Mais toy, connois ce que tu perds,
Le Maistre de cet Empire
Devoit l'être de l'Univers.*

*La France, la Paix & le Repos.
Du Heros triomphant la sagesse pro-
fonde*

*Cherche moins son bonheur que le
bonheur du Monde.*

LA VICTOIRE.

Il faut donc ceder au Repos,

La Paix m'arreste,

Je ne vay qu'avec le Heros.

Je n'interrompt plus vostre Feste,

La Paix m'arreste,

Grand Chœur.

*Bénissons le Vainqueur, qu'il triom-
phe à jamais,*

*Il unit le Repos, la Victoire & la
Paix.*

Une Bergere.

*Bergers, qui vous plaignez de vos
peines secrètes,*

*Bergers, qui murmurez du sort de
vos Rivaux,*

Quittez vos Houletes,

*Confiez à vos chiens, le soin de vos
Troupeaux,*

La Paix accorde les! Trompettes.

Au son de nos Musettes,

Reprenez vos Chalumeaux;

De petites Chansonnettes

Soulagent souvent de grands maux.

Une autre Bergere.

*Nous ne craignons plus que la
Gloire*

Nous vienne enlever nos Amans,

*La Paix a finy nos tourmans ,
Elle desarme la Victoire ;*

*Les Bergers à leur tour
Vont faire triompher l'Amour.*

Le Grand Chœur.

*Benissons le Vainqueur , qu'il triom-
phe à jamais ,*

*Il unit le Repos , la victoire & la
Paix.*

Sur la fin du dernier mois ,
Monsieur le Marquis de Dan-
geau Chevalier d'honneur de
Madame la Dauphine , épousa
Madame la Comtesse de Leve-
stein, Fille d'honneur de cette
Princesse. Comme elle estoit
Chanoinesse , on la traitoit de
Madame , quoy que Fille , & il
suffit qu'elle possedast cette qua-
lité pour faire connoistre les
avantages qu'elle a du costé de
sa Naissance. Elle est Fille de

Federic Charles , Comte de Levestein , qui épousa en 1651. Anne-Marie , Fille d'Egon Côté de Furstemberg , & d'Anne-Marie ; Princesse née de Hohenzollern. Elle a l'air doux , l'ame grande & genereuse , & les manieres honnestes. Je ne vous dis rien de sa beauté , le bruit qu'elle fait vous en doit avoir instruite. Elle a esté fiancée dans le grand Cabinet de Madame la Dauphine , & mariée le lendemain dans la Chapelle du Château de Versailles , par Monsieur l'Abbé Fléchier , nommé à l'Evesché de Lavaur , Aumônier ordinaire de Madame la Dauphine. La Naissance de Monsieur le Marquis de Dangeau est soutenüe de beaucoup d'esprit , de merite & de conduite à la Cour , & dans tous les Emplois qu'il a eus. Il s'est toujours

fait quantité d'Amis, & a mérité l'estime du Roy, ce qui seul fait son Eloge. Il est de la Maison de Courcillon, distinguée par une Noblesse tres ancienne, dont l'origine remonte jusques au temps de Hugues Capet. On trouve dans l'Histoire des anciens Comtes d'Anjou, qu'ils avoient au nombre de leurs principaux Vassaux les Seigneurs de Courcillon. Cette Terre qui est située dans la Province du Maine a esté portée par le Mariage de leur Branche aînée dans la Maison des Comtes de Sancerre. Guillaume Sire de Courcillon est mentionné dans des Chartres de Geoffroy surnommé Plantagenet Comte d'Anjou, du Maine, & de Touraine, qui mourut l'an 1151. Guillaume Sire de Courcillon son petit Fils, au-

gmenta la Fondation de l'Abbaye de la Clarté-Dieu, & comme il sceut joindre la pieté à la valeur, on le trouve qualifié Chevalier dans des titres de l'an 1250. Un ancien Registre de la chambre des Comptes de Paris, contient plusieurs Traitez faits en 1277. 1282. 1288. par Monseigneur Guillaume, Sire de Courcillon Chevalier, & par Monseigneur Geoffroy de Courcillon son Fils • aussi Chevalier, avec Robert Comte de Dreux, Prince de la Maison Royale, & avec Beatrix, Comtesse de Chateaudun sa femme. Brisegaut de Courcillon Frere puîné de Guillaume & de Geoffroy, Sires de Courcillon Chevaliers, ayant eu par son partage la Seigneurie de Montleans en Dunois l'an

1363. forma une Branche que le merite & les actions militaires de ceux qui en sont issus, ont élevez a des Emplois & à des Charges, dont la Justice de nos Roys a crû devoir honorer leurs grands services. Tous ces avantages leur ont donné dans tous les temps une suite de nobles Alliances avec les principales Maisons du Royaume. Guillaume de Courcillon Chevalier, Seigneur de Montleans, épousa en 1390. Jeanne de Chartres sortie de la Maison des Vidames de cette Ville - là. Guillaume de Courcillon son Fils, Conseiller & Chambellan du Roy Charles VII. Bailly de Chartres & de Dauphiné, maria en 1466. Geoffroy de Courcillon son Fils aîné, avec Marie de Cognac, Sœur d'Antoine de Cognac Sei-

gneur de Dampierre , premier
Maître d'Hostel de Louïs XII.
& Grand Maître des Eaux & For-
ests de France , Ayeul de Fran-
çois de Cugnac , Seigneur de
Dampierre , fait Chevalier du
S. Esprit par Henry IV. en 1595.
Ce Geoffroy de Courcillon épou-
sa en secondes Nôces l'an 1472.
Marie Cholet , Dame de la Sei-
gneurie de Dangeau, fille & uni-
que heritiere de Messire Jean
Cholet , Chevalier Seigneur de
la Choletieres & de Dangeau ,
Grand Maître de l'Artillerie de
France sous le Regne de Louïs
XI. Je ne parle point de plu-
sieurs autres Alliances avec les
Maisons de Chabot-Jarnac, dont
Monsieur le Duc de Rohan est
le Chef; de Salazar, renommée
par plusieurs grands Capitaines;
de Chamerolès dont est venu le

Grand Amiral de Coligny, & du Pleffis de Liancourt, honorée de la Dignité de Duc & Pair de France. J'ajoutéray seulement que Monsieur le Marquis de Dangeau est petit fils d'Anne de Mornay, dont le nom est aussi noble qu'il est celebre dans l'Histoire du dernier Siecle. Elle estoit fille de Philippes de Mornay Seigneur du Pleffis Marly, & Gouverneur de Saumur, grand' Tante de René du Bec, Marquis de Vardes, Capitaine des Cent Suisses de la Garde, & Commandeur des Ordres de Sa majesté, Beau-pere de monsieur le Duc de Rohan, & petite fille de François du Bec, dont le Pere Charles du Bec Vice-Amiral de France, avoit épousé Magdelaine de Beauvilliers, grand' Tante de monsieur le Duc de S. Aignan.

Elle avoit pour ses Oncles, Pierre de Mornay Baron de Buhi, maréchal General des Camps & Armées du Roy, Chevalier de ses Ordres, & Lieutenant General au Gouvernement de l'Isle de France, & Philippe du Bec Archevesque & Duc de Rheims, premier Pair de France, & commandeur des Ordres du Roy. Cette Dame épousa en secondes Noces Jacques Nompar de Caumont, Duc de la Force, Pair & maréchal de France. L'attachement fidelle & zélé que Monsieur le marquis de Dangeau a toujours eu pour la Personne du Roy, luy a fait acquérir successivement pour recompense les Charges de Colonel du Regiment du Roy, de Gouverneur de la Province de Touraine, de l'un des Seigneurs choisis pour estre

estre toujours auprès de la Personne de Monseigneur le Dauphin, & l'agrément de Sa Majesté pour celle de Chevalier d'honneur de Madame la Dauphine.

J'ay à vous parler d'un autre Mariage qui s'est fait icy depuis un mois par une aventure fort particulière. Mademoiselle de Seve, Fille de Monsieur de Seve d'Aubeville, revenant de Pologne, où elle avoit esté Fille d'honneur de la Reyne, passa à Bruxelles il y a deux ans, & fut logée par recommandation avec deux de ses Compagnes, & un Abbé qui les conduisoit de la part de cette Princesse, chez Monsieur le Comte de Bass. Madame la Comtesse de Bass sa Femme, qui n'avoit rien oublié, non plus que luy, pour bien regaler cette belle Compagnie, estant morte

Avril 1686. G

un an après le départ de Mademoiselle de Seve, Monsieur le Comte de Bast eut tant de douleur de cette perte, qu'il ne pût plus soutenir la veüe d'un lieu qui renouvelloit son affliction à tous momens. Il abandonna Bruxelles, & alla voyager en Hollande & en Angleterre pour tâcher de dissiper son chagrin. Tous les efforts qu'il fit pour le vaincre, demeurèrent inutiles, & enfin il n'y trouva point d'autre remede, que de venir en France chercher Mademoiselle de Seve, dont il avoit toujours conservé l'idée, quoy qu'il y eust deux ans qu'il ne l'avoit veüe, & que mesme depuis ce temps-là il n'en eust eu aucune nouvelles. Il partit en poste avec un Valet de Chambre seulement, & estant arrivé à Paris, il la demanda en

mariage. On s'informa de son bien & de sa naissance, & comme on en fut aisément instruit, elle luy fut accordée. Il l'épousa sur la fin du mois passé dans l'Eglise de S. Paul. Mademoiselle de Seve est jeune, blonde, & fort bien faite, & il est rare qu'une Fille de son âge & de sa naissance ait autant voyagé qu'elle. Il est aisé de connoître à ses manieres qu'elle a profité avec beaucoup d'avantage de ce qu'elle a veu dans les Pays Etrangers. Elle est Niece de Monsieur d'Auberville qui est à present Envoyé Extraordinaire du Roy vers la Republique de Genes, après l'avoir esté en Portugal, en Lorraine, & en plusieurs autres Cours Etrangères. La Famille de Messieurs de Seve est tres-ancienne, & trop connue pour vous en rien

dire. Madame de Seve, Mere de cette nouvelle Mariée, est de la Maison de Marle, qui est aussi fort ancienne.

Je croy, Madame, que vous avez sceu il y a déjà quelque temps, que monsieur le Comte de Castelmene a esté nommé pour aller à Rome en qualité d'Ambassadeur d'Obedience à Sa Sainteté de la part du Roy d'Angleterre. C'est un homme d'un fort grand Genie, & qui entend & parle sept sortes de Langues: Monsieur Cency Vice-Legat d'Avignon, ayant sceu qu'il étoit party de Paris, dépéscha son Secrétaire jusques au Pont S.Esprit, pour luy faire compliment de sa part, & luy offrir tout ce qui pouvoit dépendre de luy dans son Gouvernement; & sur l'avis qu'il receut que monsieur l'Am-

bassadeur arriveroit à Avignon le soir du Dimanche 24. de mars, il fit aussi-tost assembler messieurs du Corps de Ville & de la Noblesse, qui se rendirent en même temps au Palais. monsieur le Vice-Legat en sortit sur les cinq heures, avec ses Carrosses suivis d'un Cortège de plus de cinquante autres. Celuy où il estoit avec monsieur le Viguiier & les Consuls, estoit precedé de cinquante Cavaliers de la Garde avec leurs Officiers à la teste. La Garde Suisse estoit aux deux costez du Carrosse, & une partie marchoit devant. Ils allerent dans cet ordre jusqu'au bord du Rhône, au lieu où monsieur l'Ambassadeur devoit descendre. Il arriva sur les six heures du soir, & fut salué de tout le Canon. Après qu'il fut monté en Carrosse, on marcha

le long du bord du Rhône , pour luy faire voir la belle situation de la Ville. On y entra aux Flambeaux par la Porte de maille , & comme la nuit commençoit , Monsieur le Vice-Legat avoit envoyé ordre de mettre par tout des lumieres aux Fenêtres, ce qui fut executé de la part des Habitans avec une promptitude qui marquoit leur zele. Une partie des Estafiers de Monsieur le Vice-Legat marchoit devant ses Carrosses , & les autres à costé. En arrivant dans la Place qui est devant le Palais , on trouva l'Infanterie rangée en Bataille , & un concours extraordinaire de Peuple. Monsieur l'Ambassadeur fut salué d'une décharge generale de mousqueterie , & estant descendu de Carosse au pied de l'Escalier qui est dans la Court du

Palais, il fut conduit par Monsieur le Vice-Legat, & par tous ceux qui avoient esté avec luy le recevoir à la descente du Bateau, à l'Appartement qu'on luy avoit préparé. Il estoit meublé magnifiquement ainsi que les autres pour les Seigneurs & Gens de sa suite. Messieurs du Corps de Ville le vinrent complimenter, & luy apporterent les Presens accoustumez. Monsieur le Vice-Legat l'ayant laissé pour quelques momens, entra dans son Appartement, où ayant pris ses Habits de Cere- monie, il alla voir cét Ambassadeur dans le sien, & Monsieur l'Ambassadeur luy rendit sa visite presque aussi-tost. Peu de temps après Monsieur le Vice-Legat le vint prendre pour Souper. La Table estoit de vingt.

quatre Couverts , & il y eut six Services , chacun de neuf grand Bassins , de douze Plats moyens , & de douze autres hors d'œuvre. La magnificence , la propriété & la délicatesse Françoisse aussi-bien que l'Italienne , parurent à ce Repas & à ceux qui le suivirent , par l'abondance des viandes les plus exquises , par une excellente Simphonie , & par des Triomphes à la mode de Rome. Ces Triomphes sont des pastes de sucre , avec lesquelles on forme des figures , des édifices , & tout ce qu'on veut. Outre monsieur le Comte de Castelmene & monsieur le Vice-Legat , il y eut toujours à table six Seigneurs Anglois , & le Secrétaire Royal de l'Ambassade ; Monsieur l'Auditeur General de la Legation , monsieur le Dataire de la Chan-

cellerie d'Avignon , quelques Gentilshommes de la Ville , & les principaux Officiers tant de la Cavalerie que d'Infanterie, que Monsieur le Vice-Legat invitoit pour tenir compagnie à monsieur l'Ambassadeur. Le premier soir lors que l'on but les Santez du Pape & du Roy d'Angleterre , elles furent saluées chacune de six coups de Canon. Les autres Gens de la suite de monsieur l'Ambassadeur ont esté toujours traitez à d'autres Tables.

Le lendemain, jour de la feste de l'Anonciation , monsieur le Vicelegat mena cet Ambassadeur entendre la messe a l'Eglise des Iesuites , & ensuite il luy fit voir le beau Convent des Celestins , où est le Tombeau de S. Pierre de Luxembourg , & le

corps de S. Benozet, que l'on y conserve entier depuis plus de cinq cens ans. L'aprèsdînée ils allerent se promener au Cours avec un Cortège de plus de vingt-cinq Carosses, & le soir ils se rendirent à une grande Assemblée de Dames, ou se trouva la pluspart de la Noblesse. Monsieur l'Ambassadeur ayant voulu partir le 26. après dîné, Monsieur le Vicelegat l'accompagna avec la mesme Noblesse, & la Cavalerie qui avoit esté le recevoir, & un Cortège nombreux de Carosses à six chevaux jusqu'à deux lieues de la Ville. Au sortir du Palais il fut salué du Canon & de la mousqueterie, & aux Portes de la Ville, les Corps de Garde le saluèrent encore. Monsieur le Vicelegat ayant pris congé de

luy, & s'étant mis dans un autre Carosse, le fit encore accompagner d'une Brigade de sa Cavalerie jusques à Cavaillon où il alloit coucher ce jour-là, & le lendemain jusqu'au bord de la Durance, qui en est éloignée de sept lieues. Ainsi l'on peut dire qu'il n'a rien oublié pour honorer cet Ambassadeur, & pour marquer la joye qu'il avoit du devoir d'Obedience que rend à Sa Sainteté un Roy, dont l'Avenement à la Couronne est si avantageux à l'Eglise, & dans lequel toute la Chrestienté doit s'interessier. On n'a point esté surpris qu'il ait fait paroistre en ce rencontre un caractère tout particulier de magnificence & d'honnesteré. C'est celuy de tous ceux de sa maison, qui est illustre par les Papes & les Cardinaux

qui en sont sortis , & qui luy ont donné le rang qu'elle tient parmy les premieres maisons de la Noblesse Romaine.

Quelques Recits particuliers qui ayent paru , & quoy que les Nouvelles publiques ayent pû nous apprendre touchant la Statuë érigée à la gloire du Roy par monsieur le mareschal duc de la Feüillade , il restera toujours assez dequoy faire d'amples Relations pour ceux qui voudront mettre dans leur jour toutes les circonstances d'une si belle matiere. Il s'agit de plus que d'une Feste , ou si vous voulez , d'un jour entier d'allégresse publique. Il faut remonter plus haut, & vous parler presquede tous les Siecles, avant que de venir à cette grande journée, qui doit estre glorieuse à la Fran-

ce ; sensible à tous ses Peuples , utile à tous les Monarques qu'une noble & louable émulation excitera à marcher sur les traces du Roy , & qui immortalisera le nom de Monsieur de la Feuilleade , & l'ardeur d'un zele aussi grand que nouveau pour la gloire de Sa Majesté. Les Statuës & les Arcs de Triomphes estoient autrefois dédiés aux Empereurs & aux grands Conquerans, par le Senat, par le Peuple Romain , & quelquefois même par un Particulier, lors qu'il avoit reçu de grands bienfaits de quelque Empereur , ou lors qu'il en avoit esté honoré d'une bienveillance singuliere. Ce furent les motifs qui engagèrent Monsieur le Cardinal de Richelieu à faire élever la Statuë Equestre de Louis XIII. que l'on voit à la Place Royale. Je ne parle

point de celle de Henry le Grand , élevée sur le Pontneuf , parce que c'estoit un Present du Duc de Florence à la Reyne Marie de Medicis. Quelques beaux qu'ayent ces Monumens , ils n'approchent ny de la grandeur , ny de la magnificence du superbe Ouvrage qui vient de faire l'étonnement de tout Paris , & l'on peut dire que Monsieur le Duc de la Feüillade , en le faisant élever , a donné à tout l'Univers un pompeux Spectacle des Vertus qui ont rendu nostre Auguste Prince non seulement le plus grand des Rois , mais encore le plus grand de tous les hommes. Ce Monarque estoit dans tous les cœurs ; mais il n'estoit point encore dans les Places publiques avec un éclat qui approchast de sa grandeur ; & si les Statuës des

Princes , dont les vertus sont à imiter , doivent estre élevées pour servir d'exemple à la posterité , quel Monarque , quel Héros , & quel Sage sur la Terre a plus mérité cet honneur , que celui à qui mille vertus Morales & Politiques ont fait donner le surnom de Grand. Aristote met les Éloges qu'on prononce en public à la gloire des grands Hommes , & les Statues qu'on leur dresse , au rang des choses qui exhortent , & qui honorent ensemble. C'estoit le dessein des Atheniens lors qu'ils firent mettre en public des Inscriptions à l'honneur des Guerriers qui avoient battu leurs Ennemis , & que l'Orateur Eschines rapporte toutes entières. Elles marquent qu'on leur rendoit cet honneur , afin d'exciter la posterité à imi-

ter leur vertu. De pareils Monumens d'honneur engagent les Peuples à un amour plus tendre, & à une obéissance plus prompte, en leur proposant continuellement l'image des vertus du Prince. Comme ces Statuës ont encore pour motif d'honorer la Vertu, de si pompeuses & de si éclatantes marques du plus haut mérite font espérer à ceux qui cherchent les mêmes voyes pour les obtenir, qu'ils pourront s'en rendre dignes. Le but des Heros en faisant de grandes Actions, doit toujours estre de mériter de semblables Monumens, afin qu'après leur mort ils ne périssent point dans la mémoire des hommes, & que durant leur vie le bruit de leur vertu les rendant presens en tous lieux, ils soient par là en état d'égaliser la durée

de tous les Siecles par la perpetuité de leurs loüanges. Ces magnifiques Representations du Prince sont des motifs continuels à ses Sujets de l'aimer & de luy obeir avec une ardeur inviolable. On les eleve , afin que les Peuples touchez de ses vertus , augmentent , s'il se peut , leur amour & leur obeïssance envers luy, & que le Prince touché de leur zele , consacre encore plus volontiers ses soins & les precieux momens de sa vie au bonheur de ceux qui luy sont soumis , & que dans la mutuelle correspondance de la veneration du Peuple envers le Prince , & de la tendresse du Prince envers le Peuple , l'Etat soit heureux & florissant. Seneque dit que rien ne releve tant le cœur , que les Portraits des grands Hommes, &

que ce sont autant d'aiguillons pressans qui nous piquent, & qui nous portent à les imiter. En voyant ces Statuës, on se représente aussi-tost que ceux qu'elles nous font voir, n'ont pû les mériter que par de grandes Actions. Cesar soupiroit à la veüe de la Statuë d'Alexandre, & se sentoit excité à marcher sur ses traces. Scipion disoit que la veüe des Images de ses Ancestres ne luy avoit laissé prendre aucun repos, jusqu'à ce qu'il eust fait des Actions dignes de leur nom. Ces Statuës nous montrent tout ensemble & les traits du visage des Heros qui en ont esté dignes, & l'estime generale qu'on a eüe pour leur mérite. C'est en quoy consiste la plus glorieuse recompense de la Vertu, de pouvoir servir d'exemple & de guide à la

posterité, & d'aiguillon aux grands Hommes. Quand l'absence nous les ravit, nous sentons du soulagement à contempler leurs Portraits, & à les avoir sans cesse devant les yeux. Chacun y aura celuy du Roy, comme on y avoit autrefois celuy d'Alexandre, pour se rendre la fortune favorable. On ne peut trop élever de Statuës en France à la gloire d'un si grand Prince, puis que chaque Particulier devroit, s'il luy estoit possible, en avoir une chez soy. Si ce Monarque a tant fait pour la gloire de l'Etat, M. de le recüillade à faire au delà de tout ce qu'un Sujet peut faire pour la rendre immortelle, & il n'appartient qu'à un prince comme le Roy de faire d'aussi puissans, & d'aussi zelez Sujets. Le grand avantage qu'il

y a à esperer pour les peuples du respect que leur imprime la majesté de ces Statuës & de ces Eloges legitimes , est cause que la Religion chrestienne qui condamne severement toutes les actions d'orgueil , ne s'oppose point à ces hommages publics que l'on rend à la vertu des Souverains , parce que Dieu veut que les Roys soient honorez. Les Statuës mesme parmy les Princes Chrestiens servoient d'azile aux coupables qui les embrassoient , & ceux qui abatirent celles de l'Empereur Theodose, furent punis tres-severement. Il n'y a rien de plus glorieux dans ces Monumens publics que les Inscriptions qui font connoître le sujet que l'on a eu de les élever , & qui conservent le nom de celuy à qui on les a élevez. C'est ce qui a

fait dire à Plinè , qu'aussi - tost qu'on a commencé à dresser des Statuës , on a commencé aussi à y mettre des Inscriptions qui contiennent les Eloges de ceux qu'elles représentent. On peut conclure de là que ces Statuës immortalisent celuy pour qui elles sont dressées ; qu'elles nous apprennent ses actions en peu de paroles ; qu'elles laissent à la postérité ; qu'elles excitent à les imiter dans tous les Siecles ; & qu'elles sont utiles non seulement à l'Etat , mais à l'Univers par le rapport des Etrangers , des Livres , des Métaux , & du Burin qui les font passer , pour ainsi dire , jusque chez les Nations les plus reculées. Il ne faut pas s'étonner après cela si Cicéron a dit qu'un semblable Monument est pour l'éternité , & que c'est un

Autel dédié à la Vertu. Sans ces beaux Ouvrages de Sculpture, la Grece n'auroit pas esté si renommée, & la magnificence de Rome seroit presque ensevelie. Il y en avoit à Rome dans le Champ de Mars, & je ne sçaurois mieux vous marquer l'estime qu'on en faisoit, qu'en vous disant qu'Auguste ordonna des Soldats pour les garder. Ainsi l'on peut dire que Monsieur de la Feüillade a fait un beau Present à la France, en donnant un si pompeux ornement à la Ville de Paris, & que par dessus tous les effets avantageux que produisent les Statuës des grands Hommes, il a fait connoître par là l'état florissant où le Roy a mis les beaux Arts dans le Royaume. Si la Sculpture n'étoit pas au nombre des Arts liberaux, plus capable d'ennoblir

que d'abaisser ceux qui y travaillent, puisque chacun sçait qu'on ne degenerate point en y travaillant, un aussi bel Ouvrage que celui que Monsieur des Jardins vient d'achever, devoit ennoblir tout l'Art de la Sculpture, non seulement à cause de sa beauté, mais à cause du Prince qu'il represente. Que la posterité l'admire, & que nos Neveux s'entretiennent en le regardant, des exploits miraculeux du grand Monarque dont nous voyons la Statue, que Monsieur le Duc de la Feuilleade a fait élever avec des soins incroyables, & une dépense digne d'un zele aussi ardent que le sien. Cét ouvrage qui pour sa grandeur & pour sa magnificence surpasse tous ceux de cette nature dont l'antiquité se vante, surprend d'abord les yeux

70. MERCURE

Par une Statuë de Bronze de treize pieds de hauteur, où le Roy est représenté de bout avec ses habits Royaux. Un Cerbere paroît sous ses pieds. Il marque la triple Alliance, & fait voir en mesme temps que Sa Majesté en a glorieusement triomphé. La Victoire a un pied sur un Globe, d'où elle s'élève, l'autre pied en l'air. Elle a les aïles ouvertes pour prendre son essor, & en passant elle couronne le Roy. Tout ce Groupe qui est composé du Roy revestu de ses habits Royaux, de ce Cerbere, de la Victoire avec l'attitude que je viens de vous marquer, du Globe, d'une Massuë d'Hercule, d'une peau de Lyon, & d'un Casque, le tout dans leurs proportions, & pesant plus de treize milliers, est fait d'un seul jet,

cc

ce qui contribuë beaucoup davantage à sa beauté, que cette grande quantité de matiere de trente milliers. Comme les restes de l'Antiquité & les Histoires ne nous marquent point qu'il se soit jamais fait aucun Ouvrage de fonte aussi grand que ce Groupe, la France sera éternellement redevable à Monsieur de la Feüillade de luy en avoir fait produire un dont l'Antiquité, toute superbe qu'elle est, ne se peut vanter, & il a le glorieux avantage d'avoir fait faire une chose sans égale pour un Monarque qui n'a point, & qui n'a jamais eu de Pareil. Le Piedestal sur lequel le Roy est élevé, est de Marbre blanc veiné. Sa hauteur est de vingt deux pieds. Il est orné d'Architecture avec des Corps avancez en bas,

Avril 1685. H

aux quatre coins desquels sont quatre Captifs ou Esclaves de Bronze. Ces Esclaves ont onze pieds de proportion chacun , & sont accompagnez de grand nombre de Trophées aussi de Bronze. Je ne vous décris point leurs différentes attitudes , non plus que ce que contiennent les bas reliefs qui remplissent les faces & les costez du Corps du piedestal , & qui sont de Bronze, & ont six pieds de long sur quatre de haut. Je ne vous parle point non plus de plusieurs ronds de bronze ornez de Festons qui contiennent divers sujets, ny des ornemens de tout l'Ouvrage. Monsieur l'Abbé Regnier Desmarais , Secrétaire de l'Académie Française , qui en a fait un Livre, est descendu dans le détaille plus exact de toutes ces choses , & il

écrit d'une manière si juste , & qui represente si bien ce qu'il cherche à faire entendre , qu'on n'y peut rien ajouter. Ainsi je me contenteray de vous dire que la Place où l'on voit cét Ouvrage, aujourd'huy le plus merveilleux de l'Univers , est de quarante toises; que Monsieur le Duc de la Feüillade en a donné plus de la moitié, ayant fait abattre pour l'agrandir la plus grande partie de son Hostel , & que la Ville de Paris a fourny plus de quatre cens mille francs pour le reste, sous les ordres de Monsieur le President de Fourcy, Prevost des Marchands.

Il faut vous parler des Inscriptions , qui ont esté faites par Monsieur l'Abbé Regnier Desmarais. Il a quatre grands Ronds de Bronze entre les Corps avan-

cez , & au dessous des Esclaves. Ceux des deux Faces contiennent la dedicace de l'Ouvrage en Latin & en François , & ceux des costez sont deux Bas reliefs, avec des Inscriptions qui expliquent ce que l'on y voit représenté. Quatre autres Bas-reliefs de Bronze remplissent les Faces & les costez du corps de Piedestal, & ont aussi des Inscriptions. Voici celle qui est en François , & qui explique le sujet de tout l'Ouvrage.

A LOUIS LE GRAND ,
LE PERE ET LE CONDUCTEUR
DES ARME'ES ,
TOUJOURS HEUREUX ,

*Après avoir vaincu ses Ennemis,
protégé ses Alliez , ajouté de*

GALANT. 175

tres - puissans Peuples à son Empire , assuré les Frontieres par des Places imprenables , joint l'Océan à la Méditerranée , chassé les Pirates de toutes les Mers , reformé les Loix , détruit l'Herésie , porté par le bruit de son nom les Nations les plus barbares à le venir reverer des extremitéZ de la Terre , & réglé parfaitement toutes choses au dedans & au dehors par la grandeur de son Courage & de son Genie ,

François , Vicomte d'Aubusson , Duc de la Feüillade , Pair & Marechal de France , Gouverneur du Dauphiné , & Colonel des Gardes Françoises.

Pour perpetuelle memoire à la Posterité.

H 3

Au pied de la Statuë du Roy
font ces mors.

VIRO IMMORTALI.

Ces deux Vers serviront d'In-
scription pour cette Statuë.

Tali se ore ferens , Orbi & sibi , jura
modumque
Dat L U D O I X , famamque affectat
vincere factis.

Ils font voir que cette Statuë
a l'air & les traits du Roy, & que
ce Monarque y paroist avec cet-
te mesme Majesté qu'il a , lors
que dans le plus haut éclat de sa
gloire il triomphe de luy-mesme
en imposant des Loix à la Terre,
& qu'il surpasse par la grandeur
de ses Actions tout ce que la Re-
nommée en publie.

Je vous ay marqué que ces deux

Vers serviront d'Inscription, parce que n'ayant pû estre mis au corps du Piedestal, on les doit mettre sur le devant de la Grille qui enferme l'espace où la Statue est placée, ce qui n'est point encore fait.

Voicy les Inscriptions des six Bas-reliefs du Piedestal, sur les sujets que chaque Bas-relief contient.

*La Présence de la France reconnue
par l'Espagne 1662.*

Indocilis quondam potiori cedere
Gallo,
Ponit Iberi tumidos fastus, & cedere
discit.

Ce qui marque que l'Espagne a voulu en vain s'égalier à la France, & que le Roy l'a forcée à reconnoître qu'elle luy devoit ceder.

H. 4.

Le Passage du Rhin 1672.

Granicum Macedo, Rhenum secar ag-
mine Gallus :

Quisquis facta voles conferre, & flumi-
na confer.

On connoît par ces deux
Vers que les Grecs ont passé le
Granique, & que les François
ont passé le Rhin ; mais que l'on
sçaura combien l'entreprise des
derniers est plus glorieuse que
celle des autres , lors qu'on exa-
minera la rapidité du Rhin , &
la largeur de ses eaux en les com-
parant aux eaux du Granique.

*La dernière Conquête de la Fran-
che Comté 1674.*

Sequanicam Cæsar gemino vix vincere
Gentem

Mense valet, L o d o i x ter quintâ
luce subnegit.

Ces autres Vers font voir que
Cesar & le Roy ont fait de gran-
des Conquestes , mais qu'il a fallu
deux mois à Cesar pour prendre
ce que le Roy a conquis en quin-
ze jours.

La Paix de Nimegue 1678.

Augustus , toto jam nullis hostibus
Orbe ,
Pacem agit ; armato LODOIX pacem
imperat Orbi.

Cette Inscription nous fait en-
tendre qu'Auguste donna la Paix
quand il n'eut plus d'Ennemis, &
que le Roy l'imposa à l'Univers
quand toute l'Europe estoit en
armes.

Les Duels abolis.

Impia , quæ licuit Regum componere
nulli.

Prælia, voce tuâ , LODOIX , composta
quiescunt.

Rien ne marque mieux , que
le Roy d'une seule parole a plus
fait pour abolir les Duels , que
tous les Rois ses Predecesseurs
n'avoient fait avec la force.

L'Herésie détruite 1685.

Hic laudum cumulus ; LODOICO vin-
dice victrix

Religio, & pulsus male partis sedibus
Error.

On peut dire avec raison com-
me l'expriment ces Vers , que la
destruction de l'Herésie met le
comble à la gloire de Sa Ma-
jesté.

Je ne mets point icy les Inscri-
ptions des Bas-reliefs des Colom-
nes , parce que cet Ouvrage n'é-
tant pas achevé , le grand nom-

bre des Actions du Roy peut en faire changer quelques-uns. Je vous diray seulement qu'au dessus des quatre Groupes de Colomnes auxquels ils sont attachez, il y a quatre grands Fanaux de Bronze doré d'or moulu, qui doivent éclairer la Place toute la nuit, par le moyen des feux dont Monsieur le Duc de la Feüillade a fondé l'entretien pour toujours. On voit par là que ce Duc n'a rien épargné de ce qu'il a crû capable de servir en quelque manière à éterniser la gloire du Roy.

Après vous avoir parlé du sujet de la grande Feste dont tout Paris fut témoin le 28. de Mars dernier, il faut vous faire la description de cette memorable Journée, qui ne fera pas moins vivre dans l'Histoire Monsieur le Duc de la Feüillade, que les Actions de va-

leur & d'intrepidité qui luy ont fait meriter de remplir tant d'endroits de l'Histoire de LOUIS LE GRAND. Il eut soin que les Ornaments de la Place fussent proportionnez à la grandeur & à l'éclat de la Feste. Le lieu destiné pour Monseigneur le Dauphin, Monsieur, Madame, & tous les Princes & Princesses qui le devoient accompagner, estoit d'une magnificence extraordinaire. C'estoit une espece de Galerie ouverte à hauteur d'appuy par le devant, & le long d'un des côtez. Cette Galerie estoit toute entourée depuis l'appuy jusqu'au bas de plusieurs Pieces de Tapisseries brodées d'or, que l'on peut dire avoir été faites pour la Feste, puis qu'elles n'ont jamais paru que ce jour-là. Cette Galerie estoit couverte & ornée en de-

dans d'un Plat fonds d'une tres-riche étoffe. Sa situation estoit avantageuse, parce que d'un côté on découvroit toute la Place, & que de l'autre on voyoit & dedans & dehors tant que la venue se pouvoit étendre. Vis à vis de cet endroit, au bas duquel les Troupes & Messieurs de Ville devoient passer, il y avoit un échaffaut remply de Violons, de Timbales, de Trompettes, & de plusieurs autres Instrumens. Toute la Place estoit environnée d'Echaffauts & de Balcons, dont le devant estoit orné de Tapis si magnifiques, que les moindres qui s'y faisoient remarquer étoient de Velours plein. Il y en avoit d'une richesse surprenante, & tout remplis d'Ecussions de la Maison d'Anbussen, d'une broderie or & argent fort relevée.

Tous ces Echaffauts furent occupez par le plus beau Monde de Paris. On y entroit par diverses portes, & sans peine, tant Monsieur le Duc de la Feüillade avoit donné de bons ordres pour empêcher la confusion, presque inseparable des grandes fêtes. L'Academie françoise, & l'Academie Royale de Peinture & de Sculpture y avoient été invitées. Ceux qui étoient sur les Echaffauts qui avoient des issues dans l'Hôtel de la Feüillade, pouvoient aller prendre des rafraichissemens en plusieurs lieux où il y avoit des Collations préparées. Les Echaffauts étant remplis, la Place vide, les entrées bien gardées, & les avenues couvertes d'une foule incroyable de Peuple, Monseigneur le Dauphin arriva sur les trois heures après

midy , & se plaça avec Monsieur & Madame dans le lieu que je vous ay dépeint , & qui luy étoit destiné. Jamais on n'a veu ensemble une plus nombreuse & plus auguste Compagnie, puisque l'on voyoit sur une ligne Monseigneur, Monsieur, Madame, Monsieur le Duc de Chartres, mademoiselle, mademoiselle d'Orleans, Madame la grand' Duchesse, madame de Guise, Monsieur le Duc, madame la Duchesse, M^r le Duc de Bourbon, madame la duchesse de Bourbon, mademoiselle de Bourbon, mademoiselle d'Anguien, Monsieur le Duc de Vandôme, Monsieur le Grand Prieur, Monsieur le Comte de Soissons, & Madame la Comtesse de Soissons, avec un grand nombre de Princesses, de Duchesses, & de Personnes de la première qualité.

Lors que Monseigneur entra, il receut de la part de Monsieur le Duc de la Feüillade une Bourse remplie de Medailles d'or. Il en prit une pour luy, & une pour Madame la Dauphine, & distribua les autres aux Princes & Princesses. Outre ces Medailles d'or, Monsieur de la Feüillade en porta encore le lendemain à Monseigneur le Duc de Bourgogne, & à monseigneur le duc d'Anjou, & en envoya à M. le Prince à Chantilly, à M. le Prince de Conty, & aux autres Princes & Princesses du Sang, qui ne purent se trouver à cette Feste. On a fait un Coin particulier pour Sa Majesté. Il est une fois plus grand, & l'on ne frappera qu'une Medaille pour le Roy, afin que ce monarque en ait une qui soit unique dans le monde. Monsieur de la





Feüillade fait encore fraper une grande quantité de Medailles d'or pour les envoyer à tout ce qu'il y a de Potentats ou de Princes , non seulement en Europe, mais sur la Terre. Il en fait aussi fraper un fort grand nombre d'argent & de cuivre pour le peuple. J'en ay fait graver une que je vous envoie.

Pendant que Monseigneur distribuoit ces Medailles, les Violons & les autres Instrumens se faisoient entendre alternativement, & quelquefois tous ensemble. Monsieur l'Abbé Regnier presenta ensuite à monseigneur le Dauphin , & aux Princes & Princesses qui l'accompagnoient, des Livres , où la description de la Figure du Roy , & de tout l'Ouvrage , estoit contenuë , & dans le mesme temps, des Suisses

de Monsieur de la Feuilleade portoient de ces mesmes Livres aux Personnes distinguées, qui étoient placées en divers endroits. Il faut présentement vous parler de l'ordre qui fut gardé dans la Marche.

Dix-huit cens hommes du Regiment des Gardes, le Lieutenant Colonel, tous les Capitaines, Officiers, Sergens, Tambours, Hautsbois & Fifres, avec quarante Trompettes s'étant rendus à la Place Dauphine à dix heures du matin, on détacha cent hommes pour la Garde de Monseigneur le Dauphin à l'Hostel de la Feuilleade, autant pour l'Opera, où devoit aller ce Prince, & l'on en dispersa trois cens à tous les bouts & Carrefours des Ruës qui aboutissoient dans celles par lesquelles on de-

voit passer pour aller à la Place des Victoires. C'est ainsi que s'appelle le lieu où l'on a élevé la Statuë du Roy. Ils alloient incessamment d'un Corps de garde à l'autre pour faire passer les Carrosses & les Gens de pied, & les empêcher de prendre des postes qui pûssent causer quelque embarras. Comme monseigneur devoit arriver par le Quay du Louvre, & qu'il estoit facile de l'appercevoir de dessus le Pont-neuf, on avoit placé des Tambours de distance en distance depuis la Place Dauphine jusqu'à la maison de Ville, qui devoient battre à son arrivée, ce qui estoit le signal pour faire tirer le Canon. Ce Prince ayant paru sur le Quay à deux heures & demie, les Tambours en avertirent la Ville, le Canon tira, & la Marche com-

mença dans l'ordre qui suit. Le Major à cheval estoit à la teste, suivy des quatre Aydes , & des quatre sous-Aydes major. Après luy marchaient cinquante Sergens. Ils formoient cinq rangs , dont chacun étoit de dix , & ils precedoient trente Trompettes , qui faisoient aussi trois rangs. Monsieur le Duc de la Feüillade, qui s'étoit rendu en Carosse à la Place Dauphine sur les deux heures après midy , paroissoit à cheval après les Trompettes, au milieu d'un grand espace que l'on avoit soin de laisser vuide. Vingt hommes de Livrées vestus de neuf , marchaient devant luy , & deux de ses Gentilshommes alloient de chaque costé , ayant à l'arçon de la selle de grandes Bourses de velours remplies d'argent , qu'ils jettoient au

Peuple pendant toute cette marche. Ce Duc estoit suivy du Lieutenant Colonel , après lequel quatorze Capitaines à pied avec la Pique à la main , marchaient en deux rangs. Ils précédèrent six Sergens , qui étoient suivis de vingt-six Divisions de cinquante Soldats chacune , marchant dix de front. Il y en avoit dix de Mousquetaires , six de Piquiers , & ensuite dix autres de Mousquetaires. Trois Officiers étoient à la teste de chaque Division de Mousquets , & cinq Enseignes portoient leurs Drapeaux à la teste de chaque Division de Piques. Les Tambours & les Hautbois marchaient entre ces Divisions, sçavoir vingt Tambours entre la seconde & la troisième de mousquets , huit Hautbois entre la cinquième & la si-

xième ; vingt autres Tambours entre la septième & la huitième ; huit Hautbois à la teste des Piquiers ; vingt Tambours entre la troisième & quatrième Division de Piques ; huit Hautbois à la teste de la seconde manche des mousquets ; vingt Tambours entre la troisième & la quatrième Division de cette seconde manche ; huit Hautbois entre la cinquième & la sixième ; vingt Tambours entre la septième & la huitième. Quatorze Capitaines en deux rangs marchaient à la queue des Troupes , précédés par douze Trompettes , & suivis de cinquante Sergens , qui faisoient cinq rangs , comme les premiers. On alla par le Pont-neuf dans la rue de l'Arbre-sec ; on détourna à la Croix du Tiroir le long de la rue Saint Honoré , & l'on entra

par celle de Richelieu dans la rue neuve des Petits champs. Toutes les fenestres estoient remplies de beau Monde , & ornées de magnifiques tapis. Rien ne troubla l'ordre de la Marche , par le soin qu'eurent trente Mousquetaires , qui alloient cinquante pas devant , de faire ranger tous ceux qui bordoient les rues. Ils s'arrêtèrent à l'entrée de la Place sans y entrer. Lors que l'on fut dans la rue neuve des Petits champs à la vue de la Statuë de Sa Majesté , Monsieur le Duc de la Feüllade , qui avoit toujours esté à cheval, fort superbement montré , mit pied à terre à trois cens pas de la Place , marcha la Pique à la main. Il la mit sur l'épaule en y entrant , passa devant Monseigneur , & laissant la Statuë à gauche , il la salua de la Pique

en passant devant. Tous les Capitaines, Officiers, & drapeaux la saluèrent de même. Le Major avec les Aydes & sous-Aydes Major ayant passé à cheval devant la Statuë, tous chapeau bas, les Aydes & sous-Aydes allerent mettre pied à terre, & il n'y eut que le major qui demeura à cheval. Un Ayde major à la teste de cinquante Sergens qui avoient commencé la marche, fit le demy tour de la Statuë, & lors qu'il fut près des bornes qui separent la ruë, de la Place, il leur fit faire un quart de conversion à droit, marchant le long des maisons de la Ville. Ils allerent se poster en bordant la haye, & faisant un quart de conversion par rang le long du petit ruisseau que forme le Pavé, & qu'ils laisserent un pied derrière eux, en occupant à distance égale

tout l'espace qui est depuis le Fa-
 nal du coin de la ruë d'Aubusson,
 jusqu'au Fanal qui est près de la
 ruë des Fossezz - montmartre. Les
 trente Trompettes qui suivoient
 les Sergens, après avoir fait com-
 me eux le demy tour de la Figure,
 firent une demie conversion ,
 passerent entre le rang des Ser-
 gens & des troupes , en sonnant
 toujourns , & allerent se poster
 en face de la Statuë, le dos tour-
 né contre l'Hostel de Monsieur
 le Duc de la Feüllade. Ce Duc
 avec tous les Capitaines , fit le
 tour entier de la Statuë, auprès
 de laquelle il alla se poster a droit,
 tenant toujourns la Pique à la
 main, & faisant face comme la
 Statuë. Le Lieutenant Colonel se
 posta à trois pas derriere luy, le
 premier Capitaine à deux pas
 derriere le Lieutenant Colonel ,

Avril 1686.

I

& tous les Capitaines l'un derriere l'autre, environnant la Statuë, & à un pas de la Balustrade de fer. Les six Sergens qui étoient à la teste des Troupes, menerent les Soldats hors de la Place, & leur firent occuper le Carrefour, la court, & la ruë des Petits Peres, où un Ayde Major les posta de sorte qu'ils ne pûssent blesser personne en tirant. Les Officiers qui étoient à la teste des Divisions, au lieu de sortir avec leurs Soldats, qu'ils menerent seulement près des bornes qui font la separation de la ruë, firent un quart de conversion à droit, & se mettant à la file, ils allerent former un rang devant celuy des Sergens qui estoient déjà postez, n'occupant que le mesme front que les Sergens, & faisant face à la Statuë. Les Hautbois accom-

pagnerent les Troupes jusqu'à leur sortie de la Place, & faisant ensuite une demie conversion à gauche, ils allerent se poster derriere la Statuë, à laquelle ils firent face à trois pas de la balustrade de fer. A mesure que les Tambours arrivoient près des bornes, ils se separoient des Troupes, & le tambour Major les postoit dans la ruë le long des bornes. Ils firent aussi face à la Statuë, & occuperent l'espace qui est entre les deux Fanoux qui sont derriere. Les premiers Piquiers ayant passé devant la Statuë, le Drapeau blanc & quatre Sergens se détacherent, & allerent se poster devant & aux pieds de la Statuë, à trois pas devant la balustrade. Les autres Enseignes menerent leurs Divisions derriere la Statuë, jusques auprès des bornes, après

quoy les quatorze premiers firent un quart de conversion à droit , & passant à la file entre les rangs des Sergens & celuy des Officiers avec le Drapeau haut , ils allerent se poster dans le rang des Officiers. Ils en laissoient deux entre chaque Drapeau , & prenoient garde que la droite & la gauche du rang fussent fermées par deux Officiers à Pique. Les quinze derniers Enseignes estant près des bornes , firent un quart de conversion à gauche , & marchant à la file le long du ruisseau de la ruë , ils le laisserent deux pas derriere eux , & se posterent depuis le fanal qui est au coin de la ruë de la Feuillade , jusqu'à celuy qui est près du coin des Petits Peres. Un Ayde Major se mit à la teste des Piquiers , après que les premiers Enseignes les eurent

GALANT.



quittez, & les mena au sortir de la Place dans la ruë du mail par le coin des Petits Peres. A mesure qu'il arrivoit des Tambours & des Hautbois auprès des bornes, ils se separoient des troupes, & alloient joindre leurs Camarades, les tambours hors de la Place le long des bornes, & les Hautbois derriere la Statuë près de la balustrade de fer. Les Officiers qui étoient à la teste des Divisions de la seconde manche de Mousquets, saluerent la Statuë, & lors qu'ils en eurent fait le tour dans le mesme ordre, un Ayde Major se mit à la teste des Mousquetaires, & les mena par la Ruë d'Aubusson à l'entrée de la grande Ruë des Petits-Champs, où il les posta le long des murailles. Les Officiers des derniers de cette seconde manche passerent derrie-

re les Enseignes derniers postez, & allerent se mettre dans le même rang des drapeaux , sçavoir deux à la droite du premier drapeau près la ruë de la Feüillade, ces Officiers se plaçant de suite, & toujous deux entre chaque drapeau. Les quatorze Capitaines qui suivoient les Troupes ne firent que le demy tour de la Statuë , & allerent se placer après les premiers Capitaines postez tout autour de la Statuë. Les trompettes de la queue passerent aussi devant la Statuë, tournerent à droit, & se joignirent à leurs Camarades. Les cinquante Sergens qui formoient la Marche allerent former un rang derriere les Officiers, entre les deux Fanaux qui sont du côté des Petits Peres. Voila dans quel ordre le Regiment se posta.

Ainsi il ne resta dans la Place que Monsieur le Colonel le Lieutenant Colonel, les Capitaines & le Drapeau Colonel, qui entourant la balustrade, tandis que les autres Officiers étoient postez autour de la Place au pied des Balcons, faisoient un rond, & laissoient la plus grande partie de la Place libre pour la Ceremonie & la Marche de Messieurs de Ville. Les Hautbois Trompetes, Tambours & Fiffres, bordoient en dehors l'ouverture de la Place entré les deux Fanoux qui sont derrière la Statuë. Tout estant dans l'ordre que je viens de vous marquer, le Major fit un signal qui fit taire les Tambours & les Trompettes; & à ce bruit tout guerrier succeda une Simphonie tres agreable de Violons, Hautbois, Trompetes &

Timbales de la Chambre , pour divertir monseigneur le dauphin, jusqu'à ce que la Ville fut arrivée.

Je vous ay marqué tous les mouvemens que le Regiment des Gardes fit dès dix heures du matin avant que de commencer sa marche. monsieur le Prevost des Marchands se rendit à la même heure à l'Hostel de Ville avec messieurs les Echevins, Procureur du Roy, Greffier, Receveur, les Conseillers de Ville, les Quarteniers, & trente deux notables Bourgeois de Paris, Officiers & marchands, mandez par les Quarteniers suivant l'ordre de Monsieur de Fourcy & des Echevins. Avant qu'on sortist de l'Hostel de Ville, Monsieur le Prevost des Marchands regla, que les Notables marcheroient

sans s'arrester à leur qualité, chacun suivant l'ordre de la reception de leurs Quarteniers, mais après les Conseillers de Ville & les Quarteniers. On se rendit ensuite chez monsieur le duc de Crequi, Gouverneur de Paris, qui receut la Ville à l'entrée de sa Salle, & fit entrer dans sa Galerie Messieurs les Prevost des Marchands Echevins, Procureur du Roy, & Greffier. Toute la Ville estoit en Habit de Ceremonie. Les Conseillers de Ville les Quarteniers & les Notables se reposerent dans la Salle qui joint cette Galerie, jusqu'à ce que l'on vit paroistre dans le Cours le Carrosse de monseigneur le Dauphin, dont on devoit estre averty par un Garde qui en avoit l'ordre. Si-tost que ce Garde se fut acquité de sa Commission, monsieur le Gouverneur monta

à Cheval avec monsieur le Prevost des marchands, & l'on se mit en marche, monsieur le Gouverneur estant à la droite précédé de ses Gardes à pied, & de ses Gentilshommes à Cheval, & de trois cens Archers de Ville, leur Colonel, & leurs Officiers en teste. On trouva le Pont-neuf garny de deux hayes de Soldats des Gardes, à qui Monsieur le Duc de la Feüillade avoit donné ordre de demeurer jusqu'à la fin de la Ceremonie, & qui ne souffroient personne que sur les Parapets Toutes les ruës en estoient aussi bordées jusqu'à la Place des Victoires, & cet Garde estoit redoublée aux avènements des ruës pour empescher la confusion.

Les Gardes de la Ville étant arrivez à la Place au nombre de trois cens tous à Cheval, & mar-

chant quatre à quatre allerent prendre leurs postes derriere les rangs que formoient les Officiers. Monsieur le duc de Crequi ayant devant luy ses Gardes à pied , & Messieurs de Ville deux à deux, bien montez; & dans l'ordre que je viens de vous marquer, firent le tour de la Statuë, passant entre les Capitaines qui environnoient la balustrade, & le rang des Officiers & drapeaux. Ce premier tour fait , Monsieur le Gouverneur & Monsieur le Prevost des Marchands s'arrestèrent devant la Statuë , & après s'être découverts & avoir fait une profonde inclination , ils firent faire une Chamade par leurs Tambours & trompettes , & sur un signal que fit le Major du regiment des Gardes, les autres Tambours, Trompettes, Fifes ,

Hautbois & Musettes répondirent aussi-tost. Les Mousquetaires postez tout au tour hors de la Place, firent une décharge qui fut suivie de quantité de cris de *Vive le Roy*. Ensuite sur un second signal du major, tout le bruit cessa à la reserve des Violons & Hautbois qui continuerent de jouer, tandis que la Ville fit encore le tour de la Statue, devant laquelle Monsieur le Gouverneur & M^r le Prevost des Marchands s'arrestèrent de nouveau avec les mesmes inclinations. Ils firent faire une seconde Chamade, à laquelle on répondit comme la première fois, & elle fut réitérée une troisième. Cette dernière Chamade ayant été faite, les Gardes de la Ville qui estoient à Cheval derriere les rangs des Officiers & Sergens, marcherent en quatre

files, & sortirent de la Place par où ils estoient entrez. La Ville les suivit dans l'ordre qu'elle avoit tenu pendant la Marche. Les trente Trompettes qui avoient paru d'abord sortirent en trois rangs trente pas après la Ville, ayant esté mis en marche par un Ayde-Major tandis qu'un autre Ayde-Major formoit les cinquante premiers Sergens, postez dix de front. Il les mit devant les trente trompettes, faisant le tour de la Place. Quand les trompettes furent à costé de Monsieur le Colonel, il fit à droit, & alla prendre sa marche derriere eux, suivy du Lieutenant Colonel, & de tous les Capitaines, marchant six de front. Les Drapeaux suivirent les Capitaines, & après eux marcherent les Officiers dans ce mesme ordre de six de front; ils

furent suivis des douze trompettes de la queue. Ensuite les cinquante derniers Sergens rangez dix de front ; le major, les quatre Aydes, & les quatre sous-Aydes major à Cheval, fermerent la marche. Les Hautbois & les musettes se partagerent en trois, dix après le second rang des Capitaines, dix à la teste des drapeaux, & dix après le troisieme rang d'Officiers. Monsieur le Colonel fit dans cet ordre le tour de la Statuë, qu'il salua pour la seconde fois de la pique, & sortit de la Place par la rue d'Aubusson comme il y estoit entré, en repassant devant Monseigneur.

Cette Ceremonie estant finie, Monseigneur le Dauphin qui avoit resolu de voir l'Illumination qui devoit être le soir autour de la Statuë du Roy, & d'aller à

l'Hôtel de Ville, où Monsieur le Duc de la Feüillade avoit envoyé une Compagnie des Gardes, & au devant duquel la Ville avoit fait preparer un Feu d'Artifice, alla prendre le Divertissement de l'Opera, en attendant que la nuit fust venuë. Ce Prince fut à peine fortý, que malgré les efforts que l'on fit pour tenir la Place vuide jusqu'à son retour, le Peuple que pressoit un violent desir de voir la Statuë qui avoit fait si long-temps le sujet de son entretien, s'avança de tous costez pour la considerer à loisir, & ce ne fut pas sans peine qu'il se retira de cette Place, lors qu'il fallut la laisser libre pour Monseigneur le Dauphin. Ce Prince s'y rendit sur les dix heures du soir, & traversa la ruë S. Honoré, celle de Richelieu, & tout le chemin qui

conduit à l'Hostel de la Feuillade, au travers d'une double haye de Soldats des Gardes. Toutes ces ruës estoient non seulement brillantes par les lumieres qui les couvrant de toutes parts faisoient comme une voûte de feu, mais encore par celles dont toutes les fenestres estoient remplies. Monseigneur fut receu au bruit des Hautbois à la Place des Victoires , & il la trouva toute éclatante , & la Figure encore davantage , parce qu'elle estoit éclairée par plus de deux mille Lampes qui répandoient un grand jour sans qu'on les vist. Ces Lampes estoient attachées en dedans sur la grille de fer qui environne la figure du Roy , & sur tous les ornemens qui l'embellissent ; les fanaux faisoient aussi remarquer leurs lumieres.

Le Carosse de Monseigneur le Dauphin suivy de plusieurs autres , fit deux fois le tour de cette grille , & après que ce Prince eut admiré de près la figure du Roy qu'il n'avoit veüe que de loin l'apresdinée , il sortit par la ruë des Petits-Champs que l'on voyoit toute illuminée , sur tout la Maison de Monsieur Chuppin Notaire & Echevin en Charge , où toutes les fenestres se faisoient distinguer par un grand nombre de Flambeaux de Cire blanche qui estoient en sailli. Du bas de ces fenestres s'éleverent quantité de fusées volantes lors que Monseigneur passa. Toutes les ruës estoient remplies de Peuple , & les Maisons , de lumieres jusqu'à l'Hostel de Ville. Ainsi l'on ne voyoit que des Feux , & l'on n'entendoit par tout que des

acclamations & des cris de joye. Monseigneur fut receu à la porte de l'Hostel de Ville à la descente de son Carosse par Monsieur le Gouverneur de Paris, & par M^r le Prevost des Marchands. Ils monterent à ses costez, M^r le Duc de Crequi à la droite, & monsieur le President de Fourcy à la gauche, suivis de Messieurs les Echevins, & des Officiers du Bureau de la Ville. L'Éscalier estoit éclairé des deux costez depuis le bas jusqu'en haut, par un grand nombre de Flambeaux de Cire blanche, & la Salle estoit remplie de Lustres. Il y avoit aussi quantité de Trompettes & de Hautbois, & divers autres Instrumens. On avoit servy une magnifique Collation dans la Salle qui joignoit celle où Monseigneur le Dauphin entra pour voir le Feu.

L'ordre fut donné pour le tirer par monsieur le Gouverneur, & par monsieur le Prevost des marchands, aussi-tost que monseigneur fut arrivé. Il representoit la Victoire posée sur des Trophées, & tenant des Palmes & des Lauriers. Il y avoit pour Inscription aux quatre faces.

LUDOVICO MAGNO
VICTORI PERPETUO.

Ces quatre faces estoient ornées de Devises. Celles de la premiere regardoient la Paix; celles de la seconde l'Herésie; celles de la troisième les Victoires du Roy sur les Corsaires d'Afrique; & celles de la quatrième, les Soumissions renduës à Sa majesté par des Peuples qui l'avoient offensé. Comme il étoit plus de onze heures lors qu'on eut achevé de tirer

le Feu, Monseigneur sortit aussitôt après pour s'en retourner à Versailles, & fut reconduit de la manière qu'il avoit esté receu. Il estoit accompagné de presque tous les Princes & Princesses qui avoient veu avec luy la Ceremonie de la Place des Victoires. Dès qu'il fut party on se mit à table dans la grand' Salle, & l'on but plusieurs fois la Santé du Roy. Il y avoit à cette table Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Prevost des Marchands, Messieurs les Echevins, Procureur du Roy, Greffiers, Receveurs, les Conseillers de Ville, les Quarteniers, & les trente-deux Notables mandez. La joye continuoit dans tous les Quartiers de Paris, & les Fontaines de la Ville qui sont au nombre de vingt, avoient jetté du vin toute la journée, aussi-bien que deux fontai-

nes artificielles qui étoient au milieu du Pont-neuf, & la Samaritaine, dont le carillon sembloit s'accorder pendant la marche avec le son des Instrumens.

Monseigneur le Dauphin trouva encore en s'en retournant tous les lieux où il passa, remplis de Peuple & de joye, & il fut conduit avec des cris d'allegresse jusques auprès du Palais des Thuilleries. Comme le calme se fait mieux connoître après un grand bruit, il commençoit à le remarquer, lors qu'en approchant de la Porte de la Conference, il vit en l'air un grand nombre de fusées volantes, sans sçavoir d'où elles estoient parties. Il crut que c'estoit un reste des réjouissances de la Ville, mais l'air en ayant encore paru chargé un moment après, on commença à s'apperce-

voir qu'elles venoient d'une autre cause. Dans le temps que l'on s'attachoit à la rechercher, celles qui parurent pour la troisième fois, semblerent sortir de l'eau. On pouvoit le croire, puisqu'à l'autre bord de la Riviere il y en avoit des partemens de cinquante, de trois toises en trois toises, ce qui formoit comme une ligne de feu, qui en fournissoit sans cesse à l'air & à la Riviere, en sorte que lors que les feux d'un partement estoient tombez dans l'eau, & paroissoient y brûler, ceux du partement qui le suivoit paroissoient dans l'Air, ce qui continua jusqu'au Pont de Seve, tant que Monseigneur pût voir la Riviere. On divina aisément par la maniere dont ce Spectacle estoit ordonné, & par la profusion d'Artifi-

ce , que Monsieur le Duc de la Feuille donnoit encore ce Divertissement , & vouloit couronner par là une journée qui luy estoit si glorieuse , & dans laquelle il avoit fait voir jusqu'où peut aller le zele d'un Suïet pour son Prince.

Les Augustins Deschaussez se crurent obligez le même jour de prendre part à la joye publique , & ils y furent portez avec d'autant plus d'ardeur , que cette Statuë devant immortaliser les Victoires de Sa Majesté , elle se trouvoit heureusement élevée devant leur Eglise , dont Loüis XIII. mit la première pierre en personne , sous le titre de Nostre-Dame des Victoires , pour d'éternelles Actions de graces de la Prise de la Rochelle ; ce qui peut donner sujet de dire que les

Victoires du Fils sont réunies avec celles du Pere. Dans cette veüe , après s'estre acquittez de leur devoir par des Prieres solennelles pour nostre Auguste Monarque , ils travaillerent à faire éclater leur joye par trois décharges de cinquante Boëtes chacune ; la premiere à l'arrivée de Monseigneur dans la Place, la seconde après les trois Décharges du Regiment des Gardes, & la troisiëme à dix heures du soir , lors que Monseigneur vint faire le tour de la Figure. Il semble que ces Religieux soient destinez pour conserver les Monumens de la Pieté Royale, aussi bien que de la Reconnoissance de nos derniers Rois pour les heureux succès de leurs Armes, puis qu'ils ont encore à Rouen une Eglise dédiée à Nostre-Dame

me

me des Victoires , dont la feüe Reyne se declara Fondatrice en 1672. lors qu'elle se trouva Regente ; cette pieuse Princesse ayant ordonné par une Lettre de Cachet au maire & aux Echevins de la Ville, d'y mettre en son nom la premiere pierre, en reconnoissance des Conquestes du Roy dans sa premiere Campagne de Hollande.

On m'a envoyé plusieurs Sonnets & Madrigaux sur la Statuë de Sa Majesté. Je vous en feray part le mois prochain ; ma Lettre commence déjà à estre si longue, qu'il me reste peu de place pour d'autres Articles.

Comme feu Monsieur le Chancelier s'est distingué par une bonté singuliere autant que par ses autres vertus, on reçoit toujours de nouveaux Memoires des

Avril 1685, K

Services solennels , qui ont esté faits en divers lieux pour le repos de son Ame. Messieurs du Chapitre de la Cathedrale d'Arras en ont fait faire un dans leur Eglise , avec beaucoup de magnificence & de pompe. L'Estat major de la Place, le Conseil Provincial d'Artois , les Députez des Etats de la mesme Province, la Gouvernance , & le Corps du magistrat de la Ville y assisterent. L'Oraison Funebre fut prononcée par monsieur le Febvre , Prevost , Chanoine & Theologal de la mesme Eglise. Son merite & sa capacité sont assez connus en France par plusieurs Volumes de Sermons qu'il a donnez au Public , par ceux qu'il a faits à la Cour en qualité d'Aumônier de la feüe Reyne , & par le choix que les Etats d'Artois firent de sa per-

sonne , pour représenter à Sa Majesté les intérêts de la Province. Il s'acquitta de cette Commission avec un entier succès.

Messieurs du Conseil d'Artois ont aussi fait faire un pareil Service dans leur Chapelle Royale.

Comme je ne vous parle depuis long-temps que des Conversions des Villes entières , je ne vous apprendrois pas celles des Sieurs Bertrand Cagnon & Thomas Cousturier, si elles n'en avoient causé plusieurs autres. C'estoient les principaux Anciens & Surveillans de Goron, Ville du Bas Costentin, proche le Montmargantin. Ils retenoient dans l'Erreur la plûs part des Religionnaires de la Ville & des environs , par leur obstination à rejeter les Veritez Catholiques, & la confiance qu'on a ordinaire-

ment aux Chefs de Party, les faisoit croire sur les mauvaises raisons dont ils se servoient pour soutenir leur fausse Religion. Enfin après beaucoup de combats & de Disputes particulieres & publiques, ils ont esté contrains de se rendre aux éclaircissemens que leur ont donné le Pere Agathange du Polet, & le Pere Ange d'Ingouville, Capucins, fameux Predicateurs Missionnaires & Controversistes, qui ont fait paroistre leur capacité & leur zele dans le Poitou & dans les Sevenes, où ils ont converty beaucoup de monde. Ces deux Anciens ayant donné l'exemple par leur abjuration, ils furent suivis des plus obstinez. Ainsi l'on peut dire que ce fut une Conversion generale.

Nous avons perdu pendant ce mois plusieurs personnes considerables de l'un & de l'autre sexe. En voicy les noms selon le jour de leur mort.

Dame Marie Colbert, morte le 3. d'Avril. Elle estoit Femme de Messire Louys de Bechameil, Marquis de Nointel, Secretaire ordinaire du Conseil d'Estat du Roy, & Direction de ses Finances, Surintendant des Maisons & Finances de son Altesse Royale Monsieur.

Messire Pierre de Franciny, mort le 4. Il estoit Maistre d'Hostel ordinaire de sa Majesté.

Dame Marie-Anne Chicot, morte le 12. âgée de trente deux ans. Elle estoit Femme de Messire René Robin, Marquis de la Tremblaye, Pimpeau, & autres lieux, & s'estoit distinguée par sa beauté.

Jean Comte de Coligny, Lieutenant General des Armées du Roy, mort le 16. de ce mois en son Chasteau de la motte S. Jean, en Bourgogne, où il s'estoit retiré depuis quelques années, à cause de ses infirmités. Il estoit

Fils de Gaspard de Coligny , Chevalier des Ordres du Roy , aussi Lieutenant General de ses Armées , & Capitaine-Lieutenant de ses Gendarmes. Il en a suivy les traces avec une si forte ardeur pour la gloire , qu'il s'en est acquis beaucoup dans les differens Emplois dont Sa majesté l'a honoré. Il fut choisy en 1664. pour commander le Secours de la Noblesse qu'Elle envoya en Hongrie contre les Infidèles , & remporta cette fameuse Victoire au passage de Raab , où le Grand Vifir estoit en personne , ce qui empescha la ruine de l'Empire, comme l'Empereur l'a témoigné par trois Lettres qu'il luy fit l'honneur de luy écrire , & par son Portrait qu'il luy envoya. Cet heureux succès luy a acquis autant d'estime dans toute la Chrestienté , que ses Ancestres en ont autrefois reçu de blâme pendant la Ligne. Il a laissé deux Enfans , Gaspard-Alexandre de Coligny , Abbé de S. Denis de Rheims , & de l'Isle Chauvette en Bretagne , Bachelier de Sorbonne , & une Fille de seize ans ,

dont le merite , la beauté , & la fortune répondent si bien à son illustre naissance , qu'on ne peut douter qu'elle n'augmente le lustre de la Famille , à laquelle elle sera alliée.

Messire Jean-Baptiste Guillemeau , Maître des Comptes , mort le 17.

Dame Huberte-Renée de Bussy Dinteville , morte le 20. Elle estoit Veuve de Messire Jean de Mesgrigny , Marquis dudit lieu & de Vandœuvre , Vicomte de Troyes , Baron de Colombey & de Couchey , Conseiller Ordinaire , & Sous-Doyen des Conseils du Roy , & auparavant premier Président au Parlement de Provence. Elle a esté inhumée avec son Mary en l'Eglise de S. André , dans la Chapelle des Fondateurs de la Maison & College de Boissy , dont il descendoit. Des cinq Enfans qu'elle a eus , l'aîné estoit M^r le Marquis de Mesgrigny , Vandœuvre , Grand Tranchant du Roy , & Cornette - Blanche de France , qui mourut au commencement de l'année dernière. Je vous parlay amplement de cette Famille en ce tems-là. Son

second Fils est le Pere de Mesgrigny, Capucin & missionnaire. Ses trois Filles sont Religieuses, & l'une est Abbessé de Charanton en Berry, Ordre de S. Benoist.

Messire Jacques Doublet, Conseiller & Tresorier General des Maisons & Finances de Monsieur, Frere Unique du Roy, mort le mesme jour.

Dame Françoise Molé, morte le 22. Elle estoit Abbessé de l'Abbaye Royale de S. Antoine des Champs lez Paris.

Messire Jacques le Coigneux, Marquis de Montmehand, Plailly, Mortefontaine, Conseiller ordinaire du Roy en ses Conseils, & President au Mortier au Parlement de Paris. Il s'estoit acquis beaucoup de réputation par sa grande Integrité, & par la parfaite intelligence, qu'il a toujours fait paroistre dans ce qui regardoit la Charge, & sur tout dans les Affaires criminelles. Il avoit esté recen President au Parlement le 21. Aoust 1651. après avoir exercé la Charge de President aux Requestes du Palais. Il

estoit Fils de messire Jacques le Coigneux, qui avoit esté d'abord President aux mesmes Requestes du Palais, puis President en la Chambre des Comptes, & Chancelier de feu monsieur le Duc d'Orleans, & ensuite President au mortier au Parlement de Paris, & de Dame Marie Cerifier, Fille de messire Barnabé Cerifier, maistre des Comptes, & petit Fils de messire Antoine le Coigneux, Seigneur de Lierville, maistre des Comptes, & de marie de Longüeil, de l'illustre Famille de Longüeil qui a donné un Cardinal en 1326. des Evêques du Mans, & d'Auxerre, des Ambassadeurs pour Sa majesté, & des Presidents au Parlement de Paris, recommandables par un grand merite. Son grand-Oncle estoit messire Jacques le Coigneux, Sr de Sandricourt, Conseiller en la Grand' Chambre du Parlement, qui épousa Dame Geneviefve de Montholon, Fille de Mr de Montholon Garde des Sceaux de France, dont il eut Messire Edoüard le Coigneux, Conseiller au Parlement, Ayeul

K 5

de Mr le Coigneux, à présent Conseiller au Chastelet. Il avoit deux Freres & deux Sœurs. Les Freres sont messire François le Coigneux, Sr de Bachaumont, & messire Gabriel le Coigneux, Sr de Belabre, maistre des Requestes. L'une des Sœurs avoit épousé Mr de Thoré, President aux Enquestes, & l'autre Mr le Marquis de Vibraye. Mr le President de Coigneux est mort âgé de 78. ans, & a eu trois Femmes. La premiere fut Dame Angelique le Camus; la seconde, Dame Marie d'Alloigny, & la troisième est Dame...de Navailles, Fille de Mr le Marquis de S. Geniez. Il a laissé de cette derniere un Fils âgé de trois ans, & n'a point eu d'Enfans des deux autres. Les Armes des le Coigneux sont *d'azur à trois Porcs-Epics d'or.*

Le Roy a donné à Mr le Pelletier, Controlleur General des Finances, l'agrément de la Charge de President au Mortier, vacante par cette mort, & Sa Majesté l'a gratifié en mesme tems de cinquante mille écus.

Dame Anne Masparaulte, morte

Le 26. Elle estoit Veuve de Messire Jean Delabriffe, Seigneur de Roquefort, Tresorier General de France, & Mere de Mr Delabriffe, maistre des Requestes, Gendre de Mr le Premier president.

Je ne puis vous dire en quel jour du mois prochain se fera la magnifique & galante Feste, où les trente Dames, dont je vous envoyay les noms la dernière fois, doivent paroistre à cheval. On prépare toutes choses pour cela, Comme il n'y a rien de plus agreable, ny qui fournisse plus de galanteries, que les divertissemens où les Dames sont mêlées, vous ne devez point douter que celuy-cy ne donne lieu à beaucoup de Gens d'écrire de jolies choses. Les deux Madrigaux que vous allez lire en sont déjà un commencement. Ils ont esté envoyez à Mr le Duc de S. Aignan, Marechal de Camp Genetal dans ce nouveau Carrousel, & donnez au Concierge de son Hostel par deux inconnus, qui n'ont point voulu dire de quelle part ils les apportojent. Ils avoient pour Titre.

K 6



LA DAME INCONNUE,
Aux Illustres Dames
du Carroufel.

MADRIGAL.

BEauteZ qu'on ne peut trop
aimer,
Pour vos vertus, vostre adresse &
vos charmes,
Et qui pouvez tout enflâmer,
Sans avoir nul besoin du secours de
vos armes.
Je vous fais un souhait d'un Zèle
sans égal,
Ayant pour vostre gloire une ardeur
asseZ forte,
Que chaque Epoux un jour, si la
chaleur l'emporte,
Vous mene aux coups de mesme
sorte.

Que feroit vostre General.

AUTRE.

LE Duc qui vous conduit est tout
fait pour les Dames ,
Il est discret , civil, adroit & vigou-
reux ,
Mais comme nostre Sexe est toujours
dangereux ,
Il doit craindre vos yeux plus qu'il
ne craint les lames.
S'il peut les éviter , que je le tiens
heureux !

R E P O N S E

DU MARESCHAL DE CAMP
GENERAL,

A la Dame inconnuë.

ME connoissez - vous bien ,
Madame ,

*Lors que vous raisonnez ainsi ?
Vous voulez donc sçavoir icy*

*Si je peux craindre ou mépriser la
lame ?*

*Peut estre à mon honneur ce point est
éclaircy.*

*A cela prés je n'ay rien qui m'en-
flâme ;*

*Pour les plus beaux objets mon cœur
est endurcy ,*

*Et de peur de me voir réduit à sa
mercy ,*

*Je me sers contre luy du secours de
mon Ame.*

*Je voy donc cent Beutez briller de
toutes parts*

*Sans vouloir sur aucune arrester mes
regards ,*

*Puis qu'avec la raison , qui veut
qu'on les évite ,*

*Je dois cette justice à mon peu de
merite.*

ARTABAN.

Je vous enverray la Relation de cette Feste, à laquelle je travaille, ainsi que j'ay fait aux deux que vous avez veuës du dernier Carrousel. J'espere en parler d'une maniere qui divertira ceux qui la liront.

Je vous ay parlé de la mort de Madame l'Electrice Doüairiere palatine, mais je ne vous ay pas dit qu'aussi tost que cette mort eut esté sceüe à la Cour, le Roy voulut en aller faire compliment à Madame jusque dans son Appartement, quoy que ce Monarque ne fust pas encore remis de son indisposition. Cela marque une bonté singuliere, & la tendresse qu'il a pour son Altesse Royale. Mr le Nonce, les Ambassadeurs, les Envoyez extraordinaires & les Residens qui sont en cette Cour, ont aussi fait leurs Complimens de condoléance à Monsieur, à madame, à Monsieur le Duc de Chartres, & à Mademoiselle.

Comme on choisit tous les ans les Predicateurs qui sont le plus en réputation, pour prescher à la Cour pendant le Carême, le Pere Soanen, &

M^s les Abbez Anselme & Boisseau y ont prêché cette année, chacun pendant quinze jours. Toute la Cour est demeurée d'accord que ces trois Predicateurs ont dit de tres-belles choses, & les vives descriptions de M^r l'Abbé Boisseau ont esté admirées. Le Roy, que son indisposition avoit empêché de les entendre, se trouva le jour de Pâques au Sermon de ce dernier, & Sa Majesté en fut si contente, que lorsqu'il en prit congé, Elle luy marqua publiquement la satisfaction qu'Elle avoit receüe, avec cette maniere obligeante qui charme encore plus que les louanges de ce grand Monarque. Il avoit touché le jour précédent près de quinze cens Malades, après avoir assisté à tous les Offices de la Semaine Sainte M^r l'Abbé Cappeau, qui fit le Sermon de la Cene, merita les applaudissemens de tous ceux qui l'entendirent.

Entre les Predicateurs qui se sont distinguez à Paris pendant le Careme, on a fort estimé le Pere Hubert, Prestre de l'Oratoire, le pere de la

Blandiniere , Religieux de la Mercy , & le Pere de la Ruë , Jesuite. Les Sermons de ce dernier ont attiré à S. Eustache une foule extraordinaire de tous les Quartiers de paris , & les Auditeurs , qu'il a eus en si grand nombre , parlant tous en sa faveur , il n'est pas besoin que j'en dise davantage. Monsieur l'entendit avec toute sa Cour , le jour du Vendredy Saint , & leurs Alteſſes Royales se trouverent aussi au Sermon qu'il fit le jour de pâques , suivies d'une Cour nombreuse. Elles en furent extrêmement satisfaites , & le firent voir par les louanges qu'Elles luy donnerent. On ne peut rien ajouter à la maniere toute édifiante dont Elles ont assisté dans plusieurs Eglises de paris à tous les Offices de la Semaine Sainte.

Vous aurez sans doute appris par quelle fatale aventure Mr le Marquis d'Antin a esté blessé à la teste. C'est un des Seigneurs de la Cour qui paroist avoir les plus belles inclinations. Il promet beaucoup , & il a je ne ſçay

quoy d'engageant dans l'air, qui fait qu'on se sent porté à l'estimer. Aussi toute la Cour a-t'elle esté touchée de son accident, & en a marqué beaucoup d'inquietude tant qu'on l'a veu en peril. L'estime qu'on avoit déjà pour luy a fort augmenté quand on a sceu avec combien de constance il a supporté son mal. Cens qui ont travaillé à sa guerison avoient avec étonnement que peu de gens sont capables de souffrir d'aussi violentes & d'aussi vives douleurs avec tant de fermeté. Les personnes qui estoient dans la Chambre pendant ces douloureuses operations, ne luy entendirent pas pousser le moindre soupir. Lors qu'il falut les recommencer, il demanda ce qu'on luy faisoit, & l'ayant sceu, il dit froidement qu'on achevast. Cette constance à souffrir, & cette réponse pendant les grandes douleurs, parlent bien plus à sa gloire que tout ce que je pourrois vous dire.

M^r le Marquis de Polignac a épousé depuis peu de jours Mademoiselle

de Rambure , Fille d'honneur de madame la Dauphine. Il est Fils de M. le Vicomte de Polignac , Commandeur des Ordres du Roy , & Gouverneur du Puy , & de Grimorad , de Beauvoir du Roure. mademoiselle de Rambure est Fille de M^r le Marquis de Rambure, Mestre de Camp du Regiment de ce mesme nom , & de ... Bautru, Fille & Sœur des Comtes de Nogent, Capitaines de la Porte de la Maison du Roy.

Je vous parleray le mois prochain des Benefices donnez par Sa majesté. Je n'ay pû encore avoir des Memoires assez exacts sur ce qui regarde cet Article.

Le mot de la premiere Enigme du dernier mois étoit *le Verre*. Il a été trouvé par Mrs G. F. Lourdaut du Quartier de la Place Maubert ; le Maître Clerc Espagnol de la Barriere des Sergens de la rue S. Honoré, l'Orateur de l'Ordre de la Fidelité ; le Misantrope de la Fidelité ; nostre gros & bon Amy de Versailles , le gros &

bon Compagnon du Mousquetaire de la rue S. Honoré ; Mademoiselle Catin H ; le petit Cercle noir & blanc d'Abbeville ; l'Agrément de la rue du Bon ; la Belle indolente ; & la plus jeûne des Graces de la rue de la Cofsonnerie. Mr Bouchet , ancien Curé de Nogent le Roy ; Mademoiselle Mr Provais , & Tamiriste de la rue de la Cerisaye , ont expliqué la seconde Enigme dans son vray sens. C'estoit *l'Eau de Vie.*

Ceux qui ont trouvé le vray mot de l'une & l'autre sont , Mrs Hutuge de Mets ; r. Carrier de Roüen ; de la Tronche de Roüen ; Briere ; H. de la Croix R. Percheron , Exempt de la maréchaussée d'Etampes ; de la prairie Cairon P. aux mathematiques ; le Chevalier de mazeret ; le nouveau Laonnois persecuté ; Bonnaventure le Cocq ; la Serre-bois du carrefour de l'Ecole ; Dom Arnophe de la Folie ; Giges du Havre ; Silvie , Alcidor , & la petite Assemblée du même lieu ; mesdemoiselles Dorville ; Charlotte

Grittin; la plus Spirituelle d'Etampes;
la charmante Solitaire de Versailles;
la Belle brune de l'Arsenal. C. H. la
Belle Nourriture; la Désolée, & Her-
mophile du Havre.

Voicy les deux Enigmes nouvelles.
La premiere est du Brave Leandre,
& l'autre de l'aimable Caliste son
Epouse.

ENIGME.

Nous embrassons ce qui nous
porte,
Et nous faisons aller ce qui le porte
aussi.

Le mouvement qui les transporte
Ne nous donna jamais ny peine, ny
soucy.



Nous sommes durs, impitoyables,
Faits pour causer du mal, d'où re-
sulte du bien;
Et quoy que nous soyons semblables,

Toutefois nous n'en voyons rien.



*La belle & charmante figure
Des petits ornemens des Cieux ,
Se remarque en nostre structure ;
Mais nos rayons plus forts pourroient
crever les yeux.*

AUTRE ENIGME.

I*E suis petite , & suis brunette ,
De la forme la plus parfaite ,
Mon pere m'appelle un tresor ,
Et souvent m'habille tout d'or.*



*Pour me rendre , où l'on me desire ,
Il me faut traverser un Palais pre-
tieux ,*

*Et puis descendre en d'autres lieux ,
Que leur obscurité m'empesche de
décrire.*

*Là toutefois j'exerce mon empire ,
Et c'est pour soulager les maux
Du Roy des Animaux.*

Je vous envoie un second Printemps , qui a plû icy aux delicats en Musique.

AIR NOUVEAU.

LE Printemps se passe, Silvie ,
Et nous ne parlons point d'a-
mour.

*Goûtons dans ce charmant séjour
Les plus doux plaisirs de la vie.
Un jour , dans l'hyver de nos ans ,
Nous regreterons le Printemps.*

Il y a quelque tems que je vous parlay d'une nouvelle traduction de l'Arioste. Les deux premiers Tomes qu'on en donna au Public eurent l'approbation de routes les personnes de bon goût , & ce fut avec justice , puis qu'il seroit malaisé d'écrire d'une maniere plus naturelle ny d'un style plus coulant. Aussi la Dame qui a travaillé à cette Traduction , est elle d'un merite distingué. Ses expressions sont nobles , & l'on peut dire qu'elles rendent témoignage de sa Naissance. Son-Pere

estoit Portugais, & de l'Illustre maison des Gomes de Vasconcelles. Ces noms ne sont pas inconnus à ceux qui sçavent l'Histoire; mais comme c'est le sort des Filles de changer de nom en se mariant, on la connoist davantage par celui de Gillot. Je fais ce petit détail afin que l'on ait plus de plaisir à lire la suite de son Arioste, dont les deux dernières Parties se débitent depuis peu de jours, chez la Veuve Blageart.

Vous estiez fâchée que *l'Histoire des Troubles de Hongrie* finist en l'année 1683. Vous allez estre contente, puisque je vous apprens que l'Authcur en a fait une quatrième Partie, qui contient le Siege de Bude, la Prise de Neuhausel; & tout ce qui s'est passé entre l'Armée des Imperiaux, & les Troupes Ottomanes jusqu'à la fin de l'année 1685. Cette quatrième Partie se débitera au commencement du mois prochain chez le Sr de Luynes au Palais à la Justice, & chez la Veuve Blageart Court-Neuve du Palais,

au

GALANT.

243

au Dauphin. Et à Lyon chez le
Sieur Amaury. Je suis, madame, vô-
tre, &c.

A Paris ce 30. Avril 1686.



L

Extrait du Privilege du Roy.

PAR Grace & Privilege du Roy, donné à Chaville le 18. Juillet 1683. Signé, Par le Roy en son Conseil, LUNQUIERES. Il est, permis à I. D. Ecuyer, Sieur de Vizé, de faire imprimer tous les Mois un Livre intitulé MERCURE GALANT, contenant plusieurs Pièces, Relation, Histoires, Aventures, & autres Ouvrages historiques, curieux & galans, pour la satisfaction de nôtre cher & tres-amé Fils LE DAUPHIN; pendant le temps & espace de dix années, à compter du jour que chacun desdits Volumes sera achevé d'imprimer pour la premiere fois: Comme aussi défenses sont faites à tous Libraires, Imprimeurs Graveurs & autres, d'imprimer, graver & debiter ledit Livre sans le consentement de l'Exposant, ny d'en extraire aucune Piece, ny Planches servant à l'ornement dudit Livre, mesme d'en vendre separément, & de donner à lire ledit Livre; le tout à peine de six mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, & confiscation des Exemplaires contrefaits; ainsi que plus au long il est porté audit Privilege.

*Registré sur le Livre de la Communauté
le 14. Septembre 1683.*

Signé ANGOT, Syndic.



Et ledit Sieur T. D. Ecuyer, Sieur de
Vizé, a cédé & transporté son droit de
Privilege à Thomas Amaulry, Libraire à
Lyon, pour en jouir suivant l'accord fait
entr'eux.



